

**Annexe**  
**Aperçus thématiques et statistiques**  
**relatifs aux**  
**deuxième, troisième et quatrième rapports**  
**du Gouvernement suisse**  
**sur la mise en œuvre**  
**de la Convention relative aux droits de l'enfant**

**Texte original : allemand**

Bern, 20 juin 2012

## Table des matières

Table des matières.....	2
Table des infographies.....	4
Introduction .....	6
I. Mesures générales de mise en œuvre de la Convention (art. 4, 42, 44, al. 6, CRC).....	7
C. Coopération internationale .....	7
III. Principes d'ordre général.....	8
D. Prise en considération de l'opinion de l'enfant (art. 12 CRC) .....	8
2. Participation directe des enfants à l'école et à la vie démocratique : organisations pour enfants et organisations de jeunes dans les cantons .....	8
IV. Libertés et droits civils .....	10
G. Accès à une information appropriée (art. 17 CRC).....	10
3. Livres et médias électroniques destinés aux enfants et aux jeunes.....	10
V. Milieu familial et protection de remplacement.....	11
B. Responsabilités parentales (art. 18, al. 1 et 2, CRC) .....	11
2. Aide et assistance de l'Etat aux parents.....	11
C. Séparation d'avec les parents (art. 9 CRC) .....	13
G. Adoption (art. 21 CRC).....	16
2. Données statistiques .....	16
I. Mauvais traitements ou négligence (art. 19 CRC), y compris réadaptation physique et psychologique et réinsertion sociale (art. 39 CRC) .....	17
VI. Santé et bien-être.....	19
B. Enfants handicapés (art. 23 CRC) .....	19
C. Santé et services de santé (art. 24 CRC).....	21
1. Promotion de la santé .....	21
1.1 La promotion de la santé en Suisse .....	21
2. Mortalité des enfants et des adolescents en Suisse .....	22
3. Mortalité des mères en relation avec l'accouchement .....	24
D. Sécurité sociale et services et établissements de garde d'enfants (art. 26 et 18, al. 3, CDE).....	25
3. Services et établissements de garde d'enfants (art. 18, al. 3, CDE) .....	25
VII. Education, loisirs, détente et activités culturelles .....	28
A. Formation, y compris formation et orientation professionnelles (art. 28 CDE).....	28
2. Degrés scolaires .....	28
2.1. Enseignement préscolaire.....	33
2.3. Enseignement du degré secondaire II.....	34
2.3.2. Formation professionnelle.....	34
2.4. Enseignement tertiaire.....	35
5. Enfants handicapés .....	36
VIII. Mesures de protection spéciales .....	37
A. Enfants en situation d'urgence (art. 22, 38 et 39 CRC) .....	37
1. Enfants réfugiés (art. 22 CRC) .....	37
1.1. Données statistiques .....	37
B. Enfants en conflit avec la loi (art. 37, 39 et 40 CRC) .....	39
2. Juridiction pénale des mineurs (art. 40 CRC).....	39
2.3. Données statistiques sur les actes délictueux et les sanctions .....	39

---

3. Enfants privés de liberté, y compris les enfants soumis à une forme quelconque de privation de liberté, de peine privative de liberté ou de placement dans un établissement surveillé (art. 37, let. b, c et d CDE) .....	49
3.1 Procédure pénale des mineurs .....	49
3.2 Application aux mineurs de mesures de contrainte relevant du droit des étrangers.....	51
C. L'exploitation d'enfants, y compris leur réadaptation physique et psychologique et leur réinsertion sociale (art. 30, 32 à 36 CRC).....	53
2. Consommation de stupéfiants.....	53
2.1. Drogues .....	53
2.2. Alcool .....	55
2.3. Tabac .....	56
2.5 Prévention des toxicomanies .....	57
3. Exploitation sexuelle et violence sexuelle (art. 34 CDE) .....	57
3.3. Données statistiques .....	57

## Table des infographies

Infographie 1 :	APD multilatérale de la Suisse par organisation 2003-2011 .....	7
Infographie 2 :	Organisations cantonales dans le domaine de l'animation de jeunesse .....	9
Infographie 3 :	Bibliothèques cantonales destinées aux enfants et aux jeunes .....	10
Infographie 4 :	Aide et assistance de l'État aux parents, services offerts dans les cantons .....	12
Infographie 5 :	Places cantonales en foyer et en famille d'accueil .....	15
Infographie 6 :	Adoptions selon le type d'adoption, 1980-2009 .....	16
Infographie 7 :	Adoptions selon l'âge des personnes adoptées, 1980-2009 .....	16
Infographie 8 :	Adoptions hors de la famille selon la nationalité des personnes adoptées âgées de 0 à 17 ans, 1980-2009 .....	17
Infographie 9 :	Violence subie par les enfants victimes d'infractions de violence en 2011 .....	18
Infographie 10 :	Mesures de protection de l'enfance dans le canton du Tessin .....	18
Infographie 11 :	Nombre d'enfants handicapés dans les ménages privés, 2007 .....	19
Infographie 12 :	Nombre d'enfants suivis en institutions médico-sociales, 2001-2008 .....	19
Infographie 13 :	Enfants en foyer selon le type de handicap, 2008 .....	20
Infographie 14 :	Enfants en institutions intra muros selon le type de prise en charge, 2008 .....	20
Infographie 15 :	Couverture vaccinale des enfants et des adolescents contre les maladies infantiles 2005-2007 .....	22
Infographie 16 :	Taux de mortalité chez les garçons et les filles pour les années 2004 et 2009 .....	23
Infographie 17 :	Suicide chez les enfants et les adolescents, 1970-2009 .....	24
Infographie 18 :	Mortalité des mères en relation avec l'accouchement .....	24
Infographie 19 :	Crèches et garderies par canton, 1985-2005 .....	25
Infographie 20 :	Accueil extrafamilial des enfants dans les cantons .....	27
Infographie 21 :	Élèves 2009/10. Préscolarité, degré primaire, degrés secondaires I et II .....	28
Infographie 22 :	Élèves 2009/10. École obligatoire, cantons, taille des classes .....	29
Infographie 23 :	Élèves du canton d'Argovie selon le type d'école, le sexe et l'année scolaire, 2008/09 .....	30
Infographie 24 :	Pourcentage des élèves de nationalité étrangère dans le canton d'Argovie, 2008/0 .....	31
Infographie 25 :	Élèves du canton d'Argovie selon leur statut migratoire, 2008/09 .....	31
Infographie 26 :	Membres du corps enseignant, équivalents temps plein, nombre de classes et d'élèves par type d'école dans le canton d'Argovie, 2008/09 .....	32
Infographie 27 :	Élèves redoublants dans le canton de Zurich, 2009 .....	33
Infographie 28 :	Degré secondaire II, examens finals de formation générale et de formation professionnelle .....	34
Infographie 29 :	Personnes ayant obtenu leur maturité professionnelle, 1994-2010 .....	35
Infographie 30 :	Diplômes de master universitaires selon le domaine d'études .....	35
Infographie 31 :	Scolarisation intégrative ou séparative des enfants handicapés dans les cantons de Lucerne et de Zoug .....	36
Infographie 32 :	Personnes de nationalité étrangère âgées de 0 à 17 ans selon l'autorisation de résidence, au 31.12.2009 .....	37
Infographie 33 :	Requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) en Suisse. Tableau comparatif pour les années 2009, 2010 et 2011 .....	38
Infographie 34 :	Nombre de prévenus de 2009 à 2011 .....	39
Infographie 35 :	Évolution du nombre de prévenus de 2009 à 2011 .....	39
Infographie 36 :	Jugements pénaux des mineurs, selon le sexe, l'âge et la nationalité, 2005-2009 ..	40
Infographie 37 :	Survol : Chiffres-clés en pour-cent pour 2010 .....	41
Infographie 38 :	Jugements pénaux des mineurs, selon la loi, le sexe, l'âge et la nationalité, 2008-2010 .....	42
Infographie 39 :	Jugements pénaux des mineurs, selon la loi, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2010 .....	43
Infographie 40 :	Jugements pénaux des mineurs avec infractions de violence, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 2010 .....	44
Infographie 41 :	Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2008 .....	45

Infographie 42 :	Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2009 .....	45
Infographie 43 :	Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2010 .....	46
Infographie 44 :	Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction, 2006-2010 .....	46
Infographie 45 :	Sanctions prononcées contre les mineurs auteurs d'infractions dans le canton des Grisons .....	47
Infographie 46 :	Taux de récidive des mineurs, 2002-2006 .....	48
Infographie 47 :	Jugements pénaux des mineurs, selon le canton et la durée de la privation de liberté sans sursis, en 2010.....	49
Infographie 48 :	Placements en garde à vue dans le canton de Schaffhouse, 2002-2009.....	50
Infographie 49 :	Placements en détention provisoire dans le canton de Zurich, 2007/2008 .....	50
Infographie 50 :	Nombre d'ordres de détention, selon le type de détention, de janvier 2008 à décembre 2011 .....	51
Infographie 51 :	Nombre de jours de détention, selon le type de détention, de janvier 2008 à décembre 2011 .....	51
Infographie 52 :	Durée de détention moyenne, selon le type de détention, de janvier 2008 à décembre 2011 .....	51
Infographie 53 :	Répartition des personnes mineures selon la durée de détention, de janvier 2008 à décembre 2011 .....	52
Infographie 54 :	Répartition des personnes placées en détention selon le sexe et l'âge, de décembre 2008 à décembre 2011 .....	52
Infographie 55 :	Pourcentages de jeunes qui ont déjà consommé du cannabis, selon le sexe, comparaison 1993-2001 .....	53
Infographie 56 :	Pourcentages des jeunes qui ont consommé du cannabis durant les 30 jours précédant l'enquête de manière plus ou moins fréquente, selon le sexe.....	54
Infographie 57 :	Pourcentages des jeunes qui ont consommé différentes drogues au moins une fois, selon le sexe .....	54
Infographie 58 :	Fréquence de la consommation de boissons alcoolisées, selon la catégorie d'âge et selon le sexe .....	55
Infographie 59 :	Prévalence à vie, combinée à la prévalence de l'ivresse des 30 jours précédant l'enquête, selon la catégorie d'âge et selon le sexe, 2010.....	55
Infographie 60 :	Sondage réalisé auprès de jeunes sur le thème de l'ivresse ponctuelle dans le canton de Lucerne, 2007 .....	56
Infographie 61 :	Prévalence à vie et fréquence actuelle de la consommation de tabac, selon la catégorie d'âge et selon le sexe.....	56
Infographie 62 :	Prévention des toxicomanies dans le canton de Lucerne, 2009 .....	57
Infographie 63 :	Infractions contre l'intégrité sexuelle enregistrées par la police en 2009/10.....	58
Infographie 64 :	Personnes mineures victimes d'actes d'ordre sexuel avec enfants, 2009-2011 .....	58
Infographie 65 :	Aperçu des consultations avec des victimes d'infractions, 2009 .....	59

## Introduction

1. Conformément aux Directives générales concernant la forme et le contenu des rapports à présenter par les États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant, lesdits États sont encouragés à fournir diverses informations statistiques ventilées selon l'âge, le sexe et d'autres critères pertinents. Les statistiques doivent figurer dans une annexe séparée au rapport en français, en espagnol ou en anglais et ne seront pas traduits ensuite dans les autres langues officielles de l'ONU par le Comité des droits de l'homme.
2. La présente annexe contient des données statistiques détaillées relatives à plusieurs domaines qui complètent les informations fournies dans le rapport du gouvernement suisse, étant entendu que des statistiques ne sont pas disponibles pour tous les thèmes énumérés par le Comité.
3. Lorsqu'il y a lieu, un renvoi indique au lecteur du rapport l'existence de données complémentaires dans la présente annexe.

# I. Mesures générales de mise en œuvre de la Convention (art. 4, 42, 44, al. 6, CRC)

## C. Coopération internationale

### Aide publique au développement (APD) multilatérale

#### APD multilatérale de la Suisse par organisations 2004 - 2011 (mio fr.)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Organisation des Nations Unies</b>	<b>149.9</b>	<b>146.9</b>	<b>153.0</b>	<b>158.0</b>	<b>173.0</b>	<b>171.0</b>	<b>175.8</b>	<b>174.3</b>
Programme de l'ONU pour le développement (PNUD)	52.0	52.0	52.0	52.0	54.0	54.0	54.0	54.0
Fonds de l'ONU pour l'enfance (UNICEF)	17.9	18.0	18.0	18.0	20.0	20.0	20.0	20.0
Fonds de l'ONU pour la population (FNUAP)	12.4	12.5	12.5	12.5	14.0	14.0	14.0	14.0
Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR)	13.5	11.0	11.0	11.0	11.9	12.5	11.7	13.0
Office de secours et de travaux de l'ONU pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	12.7	10.5	12.5	14.0	15.2	14.0	11.3	13.0
Fonds international de développement agricole (FIDA)	7.1	7.1	7.1	7.1	7.1	7.1	7.1	7.0
Programmes spéciaux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) <sup>a</sup>	4.9	5.0	5.0	5.0	5.5	5.5	5.5	5.5
Fonds central pour les interventions d'urgence (CERF)	-	-	-	-	-	-	5.0	5.5
Programme de l'ONU sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	4.2	4.2	4.4	4.4	5.0	5.0	5.0	5.0
Programme pour l'environnement (PNUE)	3.6	3.6	3.6	3.8	4.0	4.1	4.0	4.0
Programme alimentaire mondial (PAM)	1.5	1.5	2.0	2.0	2.0	2.3	2.0	2.5
Organisations de l'ONU, contributions comptabilisées en partie dans l'APD <sup>b</sup>	13.0	12.7	16.0	19.3	25.0	23.2	26.3	24.1
Autres organisations des Nations Unies	7.2	8.8	8.9	8.9	9.3	9.2	10.0	6.6
<b>Institutions financières internationales</b>	<b>248.5</b>	<b>252.7</b>	<b>281.9</b>	<b>276.5</b>	<b>284.8</b>	<b>357.8</b>	<b>353.8</b>	<b>361.1</b>
Fonds africain de développement (FAfD) <sup>c</sup>	35.8	51.2	55.4	54.0	51.3	58.0	58.1	52.4
Association internationale de développement (AID/IDA) <sup>c</sup>	176.9	176.9	204.5	200.4	204.2	280.6	282.4	318.1
Autres fonds et institutions financières	35.8	24.6	22.0	22.1	29.3	19.1	13.3	11.7
Banque interaméricaine de développement (BID) - restitution de fonds <sup>d</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-21.2
<b>Autres organisations internationales</b>	<b>47.2</b>	<b>61.4</b>	<b>59.0</b>	<b>71.3</b>	<b>76.8</b>	<b>77.8</b>	<b>82.9</b>	<b>83.9</b>
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)	17.1	16.8	16.1	23.4	28.6	29.5	29.5	29.2
Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR)	11.5	12.0	12.0	12.0	12.2	13.4	13.5	14.0
Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève (DCAF)	-	-	-	8.3	8.1	8.0	8.0	10.0
Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	3.0	5.0	6.0	7.0	7.0	7.0	7.0	8.0
Centre international de déminage humanitaire – Genève (GICHD)	-	8.0	8.0	8.0	7.7	7.6	7.6	7.3
Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	4.5	4.7	4.9	4.9	5.4	5.4	5.2	5.2
Autres institutions	11.1	14.9	12.0	7.7	7.8	6.8	12.2	10.3
<b>Total APD multilatérale</b>	<b>445.6</b>	<b>461.0</b>	<b>494.0</b>	<b>505.8</b>	<b>534.6</b>	<b>606.5</b>	<b>612.6</b>	<b>619.3</b>

<sup>a</sup> Sans la contribution générale à l'OMS, qui est comptabilisée en partie (voir note b).

<sup>b</sup> Pourcentages appliqués selon les directives CAD.

<sup>c</sup> Y compris initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

<sup>d</sup> Remboursement extraordinaire de la BID suite à l'évolution du taux de change.

#### Infographie 1 : APD multilatérale de la Suisse par organisation 2003-2011

Source : Direction du développement et de la coopération (DDC)

### III. Principes d'ordre général

#### D. Prise en considération de l'opinion de l'enfant (art. 12 CRC)

##### 2. Participation directe des enfants à l'école et à la vie démocratique : organisations pour enfants et organisations de jeunes dans les cantons

4. Il existe, dans la plupart des cantons, de nombreuses offres d'animation de jeunesse et d'organisations de jeunes, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Canton	Organisations actives dans le domaine de l'animation de jeunesse
AG	En ne comptant que les grandes associations, le canton d'Argovie recense déjà quelque 80 institutions d'animation de jeunesse (en général sans affiliation de membres, si bien qu'il n'est pas possible d'indiquer un chiffre ad hoc). Il y a aussi le Verein Jugendarbeit Kanton Aargau (association cantonale des animateurs de jeunesse). Les Unions Chrétiennes Suisses, l'organisation Jungwacht/Blauring et les scouts comptent environ 130 antennes regroupant quelque 5000 membres.
BE	Aucune statistique n'est disponible sur les associations et les offres. Il existe toutefois une foule d'offres allant des associations sportives aux éclaireurs, en passant par les parlements de jeunes.
GE	Le canton compte plus de 70 associations ou organisations ; le nombre de leurs membres n'est pas connu.
JU	Il n'existe aucune statistique sur le nombre des associations et des autres offres. Cependant, la plupart des villages ont leur organisation de jeunesse, et les éclaireurs, les Jungscharen et les Blauwacht regroupent de nombreux membres.
LU	Les 640 associations annoncées à Jeunesse+Sport sont recensées, y compris les organisations de jeunes comme les scouts ou les Jungscharen. Par année, 2 500 cours – sans les écoles ni les communes – sont annoncés, auxquels prennent part quelque 15 500 garçons et 16 000 filles. Dans les organisations de jeunes, les scouts recensent 42 antennes, soit 3 500 enfants, la Jungwacht/Blauring compte 81 Scharen et 4 977 enfants, et les Besi-Jungscharen, 10 Scharen et 350 enfants.
SG	Les communes assurent la coordination des activités de jeunesse organisées par les associations et les fédérations. Depuis 2006, plus d'une dizaine de communes du canton appliquent le programme « Les jeunes co-opèrent » mis sur pied par INFOCLICK, plateforme d'encouragement des enfants et des adolescents en Suisse. Le but de ce programme est d'intégrer les jeunes dans la société, de promouvoir leur bien-être et leur santé, de faciliter leur identification avec leur environnement de vie, d'améliorer les relations intergénérationnelles et d'encourager le respect et la tolérance. Certaines communes disposent de structures et de canaux donnant la parole aux enfants, à l'instar du conseil des enfants et du conseil des jeunes de Rapperswil-Jona ainsi que du comité des jeunes de la ville de St-Gall. Le parlement des jeunes cantonal organise par ailleurs deux sessions par année. Les journées « Jeunesse impliquée » donnent l'occasion aux jeunes et aux adultes de se réunir en groupes de travail pour élaborer ensemble des projets concrets. Le concours interrégional « Jugendprojektwettbewerb », organisé conjointement avec Voralberg et le Liechtenstein, invite les jeunes à mettre leurs idées à l'épreuve et à les transposer dans des projets concrets. Le canton compte 40 associations sportives ; celles-ci représentent au total 1200 clubs sportifs regroupant plus de 120 000 enfants et adultes. En 2008, une étude a révélé que 62 % des enfants âgés de 10 à 14 ans et 47 % des jeunes de 15 à 19 ans faisaient partie d'un club sportif. De plus, selon un sondage mené auprès d'élèves de 9 <sup>e</sup> année, 75 % des enfants sont membres d'un club, dont 53 % dans le milieu sportif, 30 % dans la musique (groupe, chœur, orchestre) et 21 % dans une association de jeunes, comme les scouts.
SZ	Les grandes organisations de jeunes sont les scouts, Blauring/Jungwacht et les scouts pour jeunes handicapés. Ces trois entités regroupent en tout quelque 2600 membres. Diverses associations sont par ailleurs dotées de groupes s'adressant spécifiquement aux jeunes.
VD	Le canton de Vaud compte 46 centres de loisirs ou maisons de quartier, 389 associations qui soutiennent les activités des jeunes, 16 organisations qui proposent, en plus des offres correspondantes des communes de résidence, des camps de vacances pour les enfants et les adolescents, ainsi que 450 projets proposés par des organisations de jeunes ou des groupes de jeunes informels et soutenus financièrement par le canton.



---

ZG	Il n'existe pas de liste complète des organisations et associations. Les éclaireurs et les éclaireuses du canton de Zoug comptent 1 370 membres et la Jungwacht, 920 membres. 11 200 enfants sont inscrits dans les 250 clubs sportifs.
ZH	L'association okaj (promotion cantonale de l'enfant et de l'adolescent) chapeaute quelque 600 organisations membres, y compris les membres de l'association elle-même. Il n'existe pas de données exhaustives sur le nombre de membres de chaque organisation.

**Infographie 2 : Organisations cantonales dans le domaine de l'animation de jeunesse**

Source : DFAE/DDIP – Section des droits de l'homme (sur la base des données fournies par les cantons)

## IV. Libertés et droits civils

### G. Accès à une information appropriée (art. 17 CRC)

#### 3. Livres et médias électroniques destinés aux enfants et aux jeunes

5. Les cantons sont dotés de nombreuses bibliothèques offrant aux enfants et aux jeunes un vaste choix de livres et de médias, comme le montre l'aperçu ci-après.

Canton	Bibliothèques
AG	Le canton compte 130 bibliothèques scolaires et 89 bibliothèques généralistes publiques, certaines d'entre elles étant coordonnées avec les bibliothèques scolaires.
BE	Au total, le canton est doté de 674 bibliothèques scolaires ou publiques.
GE	Il existe dans le canton de Genève 46 bibliothèques scolaires et 7 bibliothèques communales, ainsi que les bibliothèques publiques de l'Université.
GR	Le canton dispose de diverses catégories de bibliothèques : communales (13), scolaires et communales (36), primaires (3), secondaires (8), supérieures (3), estudiantines (4), spécialisées (15) et documentaires (2). Il propose également deux centres d'archives.
LU	Le canton de Lucerne compte, entre autres, près de 180 bibliothèques scolaires et communales, 5 bibliothèques régionales, 1 bibliothèque cantonale, les bibliothèques de l'Université et des hautes écoles, et les archives cantonales.
NE	Il y a 36 bibliothèques et médiathèques scolaires et publiques. En outre, 31 communes sont desservies par un service de « bibliobus », ce qui représente au total 67 antennes de prêt dans le canton.
OW	Toutes les communes du canton possèdent soit une bibliothèque scolaire soit une bibliothèque communale.
SG	Les écoles du canton de Saint-Gall sont tenues d'avoir une bibliothèque scolaire ; il existe en outre 50 bibliothèques publiques.
SH	En principe, chaque établissement scolaire dispose de sa propre bibliothèque. De plus, 8 des 27 communes ont leur bibliothèque communale.
SO	Ce canton compte 38 bibliothèques scolaires et 17 bibliothèques communales.
SZ	Le canton gère 1 bibliothèque cantonale. Étant donné que les autres bibliothèques ne sont pas subventionnées par le canton, les données statistiques s'y rapportant font défaut.
TG	Thurgovie possède une centaine de bibliothèques, dont la majorité sont des bibliothèques scolaires.
TI	Chaque école a sa propre bibliothèque, ce qui représente environ 40 bibliothèques, tous degrés scolaires confondus. Il existe en outre 4 bibliothèques cantonales et quelques bibliothèques communales.
VD	Le Canton de Vaud recense 99 bibliothèques scolaires, 38 bibliothèques communales et 11 bibliothèques municipales, auxquelles s'ajoutent les bibliothèques universitaires ainsi que les bibliothèques des musées et instituts.
VS	En Valais, il y a 69 établissements de prêt d'ouvrages : 60 bibliothèques à la fois scolaires et publiques, 8 bibliothèques scolaires et 1 bibliothèque publique.
ZG	La loi oblige les communes zougaises à tenir des bibliothèques scolaires. Les 11 communes du canton ont donc chacune leur propre bibliothèque scolaire et publique. Il existe également 1 bibliothèque municipale et cantonale, 1 bibliothèque au centre de formation pour le personnel enseignant (Didaktisches Zentrum für Lehrpersonen), 1 médiathèque au centre de formation artisanal et industriel et 1 médiathèque au centre de formation commerciale, 2 bibliothèques de gymnase ainsi que 1 bibliothèque à l'école de musique de la ville de Zoug.
ZH	361 bibliothèques scolaires sont recensées dans le canton de Zurich, dont 221 dans le degré primaire, 77 dans le degré secondaire, 26 bibliothèques mixtes (primaire et secondaire), 19 dans le degré culture générale et 19 bibliothèques d'écoles professionnelles. S'y ajoutent 185 bibliothèques publiques (communales) qui proposent des informations à toutes les catégories d'âge.

#### Infographie 3 : Bibliothèques cantonales destinées aux enfants et aux jeunes

Source : DFAE/DDIP – Section des droits de l'homme (sur la base des données fournies par les cantons)

## V. Milieu familial et protection de remplacement

### B. Responsabilités parentales (art. 18, al. 1 et 2, CRC)

#### 2. Aide et assistance de l'Etat aux parents

6. Les différents services et programmes d'assistance aux parents proposés par les cantons et les communes connaissent une fréquentation contrastée :

Canton	Services proposés
BE	Le canton propose une foule de services et de programmes destinés à épauler les parents dans l'éducation de leurs enfants. En font notamment partie le Centre de puériculture, ouvert aux enfants âgés de 0 à 5 ans (81 649 consultations en 2009 pour 16 534 enfants, soit 32 % des enfants de cette catégorie d'âge) ; le programme de visite à domicile « schritt:weise » (en 2009, 74 familles au total ont participé à ce programme dans l'un des trois sites prévus à cet effet) ; l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), destinée aux parents qui ont des questions sur l'éducation ; le Service psychologique pour enfants et adolescents ; le Service éducatif itinérant (SEI) ; ainsi que l'Association bernoise pour la formation des parents (ABFP), dont le module « Elternlehre » a été suivi par 231 parents.
FR	Fribourg compte 7 services des tutelles et 4 services cantonaux (Service de l'enfance et de la jeunesse, Service de la santé publique, Service de l'action sociale et Établissement cantonal des assurances sociales). Le Service de l'enfance et de la jeunesse du canton suit chaque année quelque 3 000 enfants.
GE	L'Office de la jeunesse soutient les parents par l'intermédiaire de divers services : le Service de santé de la jeunesse, la Clinique dentaire de la jeunesse, le Service des loisirs de la jeunesse, le Service de protection des mineurs et le Secrétariat à la pédagogie spécialisée. De nombreuses organisations d'assistance aux parents bénéficient en outre de subventions cantonales, comme Pro Juventute, l'École des parents, etc. Chaque année, les parents sont des milliers à recourir à ces prestations, qui comprennent des cours d'éducation, des offres destinées à alléger la charge des parents, des cours d'accompagnement pour les parents d'enfants en bas âge, la détection précoce de la violence contre les jeunes enfants et de la violence domestique, la protection des enfants face aux nouveaux médias ainsi que des offres destinées à prévenir la maltraitance sexuelle des enfants.
GR	Le canton des Grisons est doté d'un service de psychologie scolaire qui prend en charge les élèves d'enfantine et de l'école obligatoire et conseille leurs parents sur leur développement psychologique. Réparti en dix antennes régionales, ce service couvre les différentes régions linguistiques du canton.
JU	Deux offres proposent aux parents une aide individuelle en matière d'éducation : d'une part, l'action éducative en milieu ouvert (AEMO), qui offre une assistance concrète par des entretiens et un suivi lors de difficultés dans l'éducation des enfants. En 2009, l'AEMO s'est occupée de 87 enfants issus de 56 familles, tandis que 31 familles étaient sur liste d'attente pour un premier entretien ou un suivi ; 21 familles ont interrompu le suivi après un à trois entretiens parce que la situation s'était améliorée, parce qu'elles avaient trouvé une autre solution ou parce qu'elles trouvaient l'attente trop longue. D'autre part, le Centre médico-psychologique pour enfants et adolescents, réparti en trois lieux de consultation ambulatoire et un hôpital de jour. Quelque 850 dossiers d'enfants âgés de 0 à 18 ans sont suivis, sous la responsabilité des parents. En outre, des soirées « Café-parents » sont organisées régulièrement ; les parents peuvent y échanger leurs expériences et leurs problèmes, sous la houlette de deux professionnels du domaine.
NE	Le canton de Neuchâtel compte 7 services : deux Offices de protection de l'enfant, une école des parents, un service psycho-éducatif et un service socio-éducatif des écoles, un service éducatif ainsi que l'action éducative en milieu ouvert (AEMO).
OW	9,5 % des enfants en scolarité obligatoire recourent au service psychologique scolaire, 1,6 % font appel au service de psychomotricité et 1,8 % à la logopédie. Le service éducatif itinérant est consulté par 1,8 % des enfants âgés de 0 à 6 ans. Par ailleurs, 1,8 % des jeunes et leur famille font appel à la consultation cantonale ad hoc.
SG	L'offre couvre pour ainsi dire tout le canton. Elle comprend les consultations pour pères et mères (centre de puériculture) ainsi que des conseils éducatifs et familiaux. Par ailleurs, un service cantonal (kantonale Fachstelle Elternbildung) encourage et coordonne la formation des parents. Toutes les régions du canton disposent d'offres de formation des parents destinées à différents groupes cibles.
SZ	Le canton de Schwytz dispose d'un service psychiatrique pour enfants et adolescents, un départe-

	ment de psychologie scolaire ainsi que des antennes de consultation matrimoniale et familiale. Diverses organisations et institutions mettent sur pied des cours et des manifestations sur le thème de l'éducation.
TG	Il existe en tout 18 centres de consultation spécialisés.
VD	Le canton de Vaud dispose de deux types d'offre distincts : la prévention primaire – qui fournit aux parents une aide de type général, comme des cours d'éducation – et la prévention secondaire, qui comprend des offres ciblées sur des situations particulièrement difficiles – maladie, divorce, décès, etc. – vécues par la famille. Les prestations des deux types d'offre sont toutes présentées et expliquées dans une brochure qui contient également les coordonnées précises des différents prestataires. Selon les statistiques du Service de protection de la jeunesse (SPJ), le nombre des dossiers traités augmente depuis 2005. En 2009, ce sont 6 107 mineurs au total qui ont été suivis par le SPJ, dont 43,5 % sur mandat judiciaire. Parmi ces derniers cas, on recense des infractions contre l'intégrité sexuelle, des voies de fait, des lésions corporelles simples et des lésions corporelles graves, ainsi que des violations du devoir d'assistance et d'éducation. Depuis 2008, le nombre des placements effectués par le SPJ a diminué. Celui des mandats d'évaluation dans le cadre d'une procédure de divorce a lui aussi légèrement reculé pour s'inscrire à un total de 384 cas en 2009.
VS	L'Office cantonal pour la protection de l'enfant travaille conjointement avec les autorités judiciaires et administratives ainsi qu'avec les autres services publics ou privés concernés, afin de mener à bien sa mission, à savoir garantir la protection des mineurs. Les travailleurs sociaux sont à la disposition des parents, des enfants et des jeunes qui rencontrent des difficultés. Ils assurent un suivi en cas de problème éducatif, relationnel ou social. Leur tâche comprend la collaboration avec le corps enseignant, les employeurs, les communes, les services sociaux ou médicaux, les autorités civiles ou pénales, de même qu'avec toutes les personnes concernées par les enfants et les jeunes. Au total, 5 800 enfants consultent l'Office cantonal pour la protection de l'enfant. Le canton du Valais est par ailleurs doté d'un Centre pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent (CDTEA), spécialisé dans la psychologie scolaire et les thérapies familiales. Il existe aussi divers cours et manifestations mis sur pied à l'intention des parents en vue de les renforcer dans leur rôle de parents.
ZH	Chaque année, le canton de Zurich organise près de 2 100 modules de formation des parents par le biais de 250 instances. Chapeautées par l'office pour la jeunesse et l'orientation professionnelle (Amt für Jugend und Berufsberatung), les quatre antennes régionales pour la formation des parents coordonnent et soutiennent les différents prestataires en éditant semestriellement un programme des manifestations mises sur pied. Parents et enfants peuvent profiter des prestations qu'offrent les 19 services décentralisés de consultation pour les jeunes et les familles (Jugend- und Familienberatungsstellen) et par les services de consultation pour enfants en bas âge (Kleinkindberatungsstellen). Toutes ces offres sont très prisées par leur public cible : 32 000 personnes ont suivi les formations pour les parents, dont 23 % d'hommes. Sans compter la ville de Zurich, ce sont au total 10 900 enfants et parents qui ont recouru aux conseils des services de consultation pour les jeunes et les familles.

#### Infographie 4 : Aide et assistance de l'État aux parents, services offerts dans les cantons

Source : DFAE/DDIP – Section des droits de l'homme (sur la base des données fournies par les cantons)

## C. Séparation d'avec les parents (art. 9 CRC)

7. Les cantons disposent de divers foyers et places dans des familles d'accueil pour assurer l'encadrement des enfants séparés de leurs parents. La séparation d'avec les parents peut résulter d'une décision de l'autorité tutélaire, par exemple en cas de violation du devoir d'assistance et d'éducation des parents. Elle peut aussi être la suite d'actes pénalement répressibles comme la maltraitance de l'enfant.

	Foyers pour enfants	Familles d'accueil
BE	Le canton de Berne offre, en tout, 1 229 places dans des foyers pour enfants privés ou subventionnés.	
FR	8 institutions permettent d'accueillir 140 enfants au total. Ces établissements sont contrôlés au moins une fois par an.	Fribourg recense en outre 137 familles d'accueil ; elles accompagnent actuellement 112 enfants.
GE	Dans le canton de Genève, il y a 28 foyers pouvant accueillir 387 enfants au total. Les places sont occupées à 91 % en moyenne. En 2006, 1 132 enfants, dont 406 filles, vivaient dans un foyer. Ces établissements sont contrôlés deux fois par an, voire plus souvent lorsque c'est nécessaire.	Les places offertes par les 98 familles d'accueil du canton sont occupées à 100 %. 103 jeunes vivent dans une famille d'accueil. Les contrôles sont effectués une fois par an, voire plus souvent lorsque c'est nécessaire.
GR	Le canton des Grisons compte 5 foyers pour enfants ou adolescents pour un total de 43 places. Un foyer pour adolescents est actuellement en construction. En général, ces établissements affichent un taux d'occupation de 100 %. Les foyers pour enfants ou adolescents sont contrôlés au moins une fois tous les deux ans. La plupart du temps, l'autorité tutélaire est impliquée, et c'est elle qui décide de nommer un curateur ou un tuteur pour l'enfant ou l'adolescent.	Il y a 80 familles d'accueil pour les placements de longue durée ainsi qu'une vingtaine de familles d'accueil pour les placements d'urgence. En moyenne, toutes les places sont occupées.
JU	Le Jura offre un foyer de 24 places accueillant les enfants qui lui sont envoyés sur la base d'un arrêt du tribunal des mineurs ou d'une décision de l'autorité tutélaire.	Par ailleurs, 42 familles d'accueil offrent 48 places en tout. Les 72 enfants vivant dans le foyer ou dans une famille d'accueil y sont placés pour cause d'incapacité éducative, de maladie, de décès ou d'emprisonnement des parents ou d'un des parents, de maltraitance de la part de ceux-ci, ou encore de délinquance juvénile.
LU	15 foyers accueillent des nourrissons, des enfants et des adolescents. L'offre inclut les places traditionnelles en foyer, les placements d'urgence, les foyers thérapeutiques pour filles ou pour garçons, l'exécution de mesures, une station d'observation et des places de formation pour adolescents masculins, des places de dépannage, des internats d'écoles spécialisées ainsi que des offres de logement semi-accompagné. Le nombre total de places en foyer s'élève à 479, auxquelles s'ajoutent d'autres places financées par les communes. Les logements sont contrôlés au moins une fois par an, voire tous les 3 à 6 mois pour ce qui est des places d'urgence. 25 % des enfants réintègrent le foyer familial au terme de leur placement d'urgence ; lorsqu'il s'agit de placements de longue durée, le taux de remplacement chez les parents est de 6 %. Les séjours d'urgence durent en moyenne 3,5 mois ; quant aux placements à long terme, ils s'inscrivent dans une durée moyenne de 15 ans.	68 places ont été créées de manière échelonnée et sont financées par le canton. D'autres places, financées par les communes, sont aussi disponibles. Répartie par sexe et par catégorie d'âge, les placements en foyer ou en famille d'accueil se détaillent comme suit pour l'année 2009: 6 filles et 13 garçons de 0 à 4 ans, 57 filles et 114 garçons de 5 à 12 ans, 37 filles et 94 garçons de 13 à 15 ans et 60 filles et 136 garçons entre 16 et 18 ans. Dans le canton de Lucerne, le taux d'occupation moyen s'est élevé, pour 2009, à 92 % dans les internats d'écoles spécialisées, à 90 % dans les institutions socio-pédagogiques et à 94 % dans les familles d'accueil.

NE	<p>Neuchâtel compte 7 foyers pour enfants, soit quelque 300 places. D'une année à l'autre, le taux d'occupation oscille entre 73 % et 94 %. Environ 320 enfants du canton sont placés dans ces institutions. Le nombre d'enfants venant d'un autre canton et placés dans celui de Neuchâtel varie entre 25 et 56, tandis que 12 à 42 enfants neuchâtelois sont placés hors du canton.</p> <p>En moyenne, les foyers sont occupés à hauteur de 21 % par des enfants de 0 à 6 ans, 37 % de 7 à 14 ans, 31 % de 15 à 17 ans et 9 % de 18 à 24 ans.</p>	
OW	<p>Ce demi-canton est doté d'une institution d'exécution des peines et mesures. La durée moyenne de séjour dans une famille d'accueil ou dans un foyer s'étend de deux à trois ans.</p>	20, qui accueillent 0,09 % des enfants.
SG	<p>Le canton dispose de 16 prestataires intra muros pour un total de 220 places accueillant des enfants depuis la naissance jusqu'à l'âge de 25 ans. 6 institutions (99 places) sont situées en zone urbaine, 14 (158 enfants) sont gérées selon les principes de la coéducation, et une offre est destinée aux jeunes filles (22 places) et une autre, aux garçons (40 places). Au 31 décembre 2008, ces institutions hébergeaient 191 enfants, dont 103 garçons. 10 enfants étaient âgés de 0 à 6 ans, 65 de 7 à 14 ans, 109 de 15 à 18 ans et 7 de 18 à 25 ans. 141 enfants étaient placés pour des motifs relevant du code civil, 29 pour des raisons de nature pénale et 15 effectuaient une mesure professionnelle de l'AI et vivaient dans des unités accompagnées. Les données relatives au motif de placement font défaut pour 6 enfants.</p>	<p>Au 31 décembre 2008, 277 enfants vivaient dans une famille d'accueil, dont 147 garçons. 5 des filles et 4 des garçons avaient de 0 à 2 ans, 32 filles et 35 garçons de 3 à 6 ans, 64 filles et 64 garçons de 7 à 14 ans, 31 filles et 44 garçons de 15 à 18 ans. À la date considérée, 223 des 277 enfants avaient déjà passé plus d'une année en famille d'accueil. Les contrôles ont lieu une fois par an.</p>
SO	<p>10 institutions intra muros d'encadrement d'enfants et d'adolescents disposent de 120 places, y compris l'offre en cas d'urgence. Leur taux d'occupation moyen est de 90 %.</p> <p>Les institutions sont contrôlées en moyenne tous les deux ans. En principe, les enfants pris en charge bénéficient aussi de l'assistance d'un curateur.</p>	<p>Soleure compte 97 familles d'accueil avec une prise en charge moyenne de un ou deux enfants.</p> <p>Les familles d'accueil sont contrôlées tous les ans.</p>
SZ	<p>Schwyz dispose d'un foyer pour adolescents de 10 places, auquel est rattaché un groupe d'hébergement externe de 3 places.</p> <p>Les logements dans les institutions professionnelles et ceux liés aux mesures de protection de l'enfance découlant du droit civil sont contrôlés 4 à 6 fois par an en moyenne.</p>	<p>Au 31 décembre 2009, les autorités tutélaires avaient enregistré 45 placements autorisés.</p> <p>Les placements privés sont contrôlés au moins une fois par an.</p>
TI	<p>Il y a au Tessin 12 institutions regroupant au total 223 places en internat et 76 places de jour. En 2009, le taux d'occupation moyen oscillait, à deux exceptions près, entre 90 et 100 %. Le canton dispose en outre de 53 places d'accueil de jour et de deux places en internat pour des enfants de 0 à 3 ans, et de 14 places de jour et d'une place en internat pour des enfants de 4 à 6 ans.</p>	<p>Le Tessin compte 101 familles d'accueil (127 places) et 4 familles d'accueil d'urgence, lesquelles peuvent recevoir, en tout, 4 enfants 24 heures sur 24 et 365 jours par année. En 2009, 125 places en famille d'accueil étaient occupées par 52 filles et 73 garçons. 14 % des enfants avaient de 0 à 5 ans, 34 % de 6 à 11 ans, 44 % de 12 à 17 ans et 8 % de 18 à 20 ans. Les places d'urgence ont été utilisées par 15 enfants, dont 8 entre 0 et 5 ans, 1 de la catégorie d'âge de 6-11 ans et 6 âgés de 12 à 17 ans.</p>

TG	Le canton de Thurgovie compte 12 foyers pour enfants et adolescents, soit 162 places d'accueil au total. Les institutions sont contrôlées au moins une fois par an.	Sur ces 12 foyers, 6 sont organisés en tant que familles d'accueil prenant en charge 5 enfants ou plus. A fin 2009, 111 places d'accueil étaient occupées.
VD	34 foyers offrant 555 places au total existent dans le canton de Vaud. En 2009, 497 enfants étaient hébergés dans des foyers, où les pensionnaires passent en moyenne un an et demi. Les foyers font l'objet d'un contrôle annuel et un travailleur social du Service de protection de la jeunesse participe à trois séances d'évaluation annuelles pour chaque enfant placé. Près des deux tiers des enfants placés dans un foyer ou une famille d'accueil retournent par la suite dans leur famille d'origine.	Il y a quelque 250 places au total dans les familles d'accueil, qui prenaient en charge 201 enfants en 2009. En moyenne, les enfants restent 3,5 ans en famille d'accueil. Le canton dispose aussi de places hors du canton, dans des foyers comme dans des familles d'accueil. Il utilise en outre les offres des institutions socio-pédagogiques du canton. En 2009, 1 196 enfants au total ont été placés hors de leur famille d'origine. Exprimés en pour-cent, les placements des 1 569 personnes (1 196 enfants et 373 majeurs) se sont répartis comme suit : 0,8 % dans des pensions, 1,2 % dans des familles d'accueil hors du canton, 1,4 % dans des institutions mères-enfants, 4,9 % dans des institutions, 5,7 % en famille élargie, 6,8 % dans des institutions hors du canton, 8,6 % dans des studios, 15,3 % dans des familles d'accueil du canton et 55,3 % dans des institutions socio-pédagogiques.
VS	Il existe en Valais un foyer pour enfants de 0 à 7 ans et 9 institutions pour enfants de 7 à 18 ans. En 2009, 219 enfants étaient placés en foyer et 32 dans une institution extra-cantonale. En moyenne, le séjour des enfants en foyer s'étend entre une année et demie et deux ans.	En 2009, 102 enfants étaient placés en famille d'accueil.
ZG	Zoug compte deux foyers pour enfants offrant respectivement 16 et 5 places. Le taux d'occupation s'élève à 90 % dans les foyers comme dans les familles d'accueil. En 2010, le plus grand des deux foyers hébergeait 9 garçons et 6 filles âgés de 2 à 18 ans et provenant de régions rurales. L'autre foyer accueillait 3 filles et 2 garçons de 15 à 18 ans, issus eux aussi de zones rurales.	En 2010, 34 familles d'accueil hébergeaient 34 enfants (17 garçons et autant de filles). Le placement en famille d'accueil est contrôlé une fois par année. Environ 20 % des enfants retournent vivre auprès de leurs parents après un placement extra-familial.
ZH	Quelque 90 foyers pour enfants et adolescents offrent, en tout, 1900 places, avec un taux d'occupation moyen de 88 %. Chaque année, environ 600 places sont utilisées pour des placements d'enfants et d'adolescents issus d'autres cantons. Sur les 1 900 places disponibles en foyer, 29 sont réservées aux filles et 313, aux garçons. Les places restantes sont ouvertes aux enfants et aux adolescents des deux sexes. En 2008, la structure d'âge des enfants placés dans un foyer était la suivante : 176 enfants de 0 à 6 ans, 1 037 enfants de 7 à 14 ans, 463 adolescents de 15 à 17 ans et 137 jeunes de 18 à 24 ans.	Le nombre précis des familles d'accueil n'est pas recensé, mais on connaît le nombre d'enfants qu'elles hébergent. En 2008, 501 enfants séjournaient à la semaine ou sur une longue durée auprès de familles d'accueil, tandis que 1 193 enfants étaient placés à la journée. 16 enfants se trouvaient en accueil d'urgence. L'hébergement intra muros d'un enfant est en général contrôlé deux fois par année dans le cadre d'entretiens de bilan.

### Infographie 5 : Places cantonales en foyer et en famille d'accueil

Source : DFAE/DDIP – Section des droits de l'homme (sur la base des données fournies par les cantons)

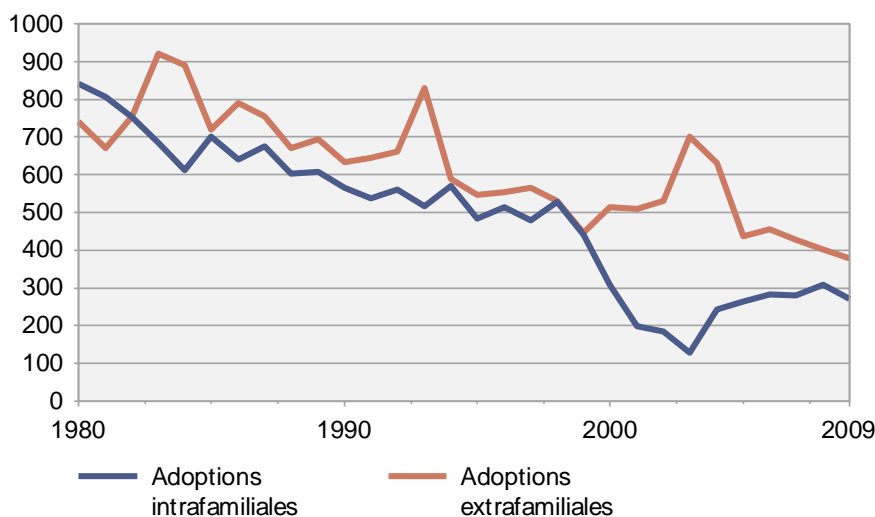
## G. Adoption (art. 21 CRC)

### 2. Données statistiques

8. Les graphiques ci-après contiennent des données statistiques relatives aux adoptions, selon le type d'adoption, l'âge et l'origine des enfants adoptés pour la période 1980-2009 :

#### Adoptions selon le type, de 1980 à 2009

G 3



Source: BEVNAT

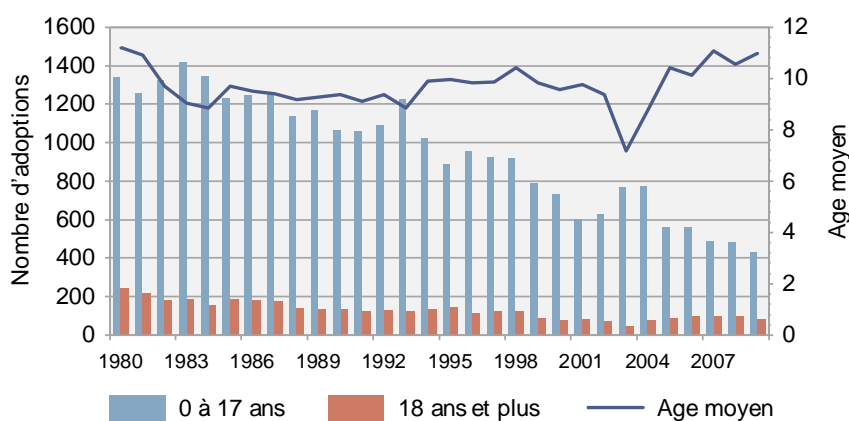
© OFS

#### Infographie 6 : Adoptions selon le type d'adoption, 1980-2009

Source : OFS/BEVNAT

#### Adoptions selon l'âge des adoptés, de 1980 à 2009

G 4



Source: BEVNAT

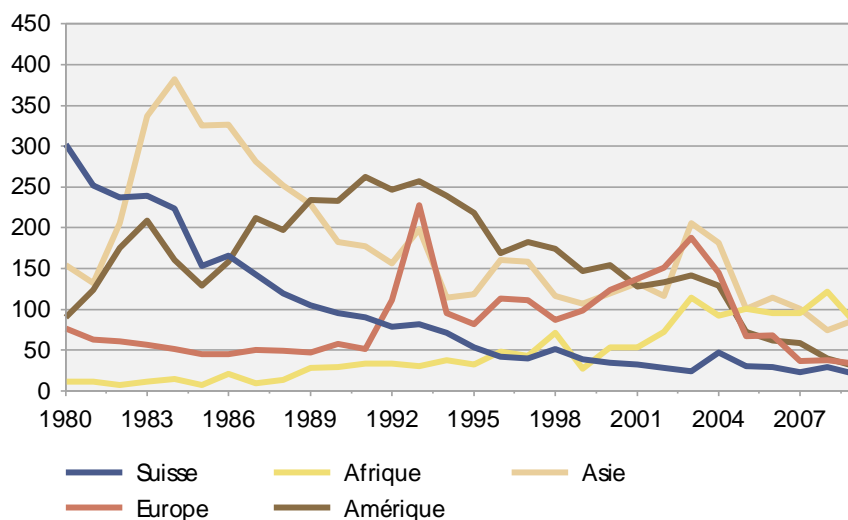
© OFS

#### Infographie 7 : Adoptions selon l'âge des personnes adoptées, 1980-2009

Source : OFS/BEVNAT



## Adoptions extrafamiliales selon la nationalité des adoptés âgés entre 0 et 17 ans, de 1980 à 2009 G 5



Source: BEVNAT

© OFS

### Infographie 8 : Adoptions hors de la famille selon la nationalité des personnes adoptées âgées de 0 à 17 ans, 1980-2009

Source : OFS/BEVNAT

## I. Mauvais traitements ou négligence (art. 19 CRC), y compris réadaptation physique et psychologique et réinsertion sociale (art. 39 CRC)

9. Le tableau ci-après donne un aperçu de la violence subie par les enfants victimes d'infractions de violence en 2011 :

Infraction de violence	< 18 ans
<b>Total des infractions de violence</b>	<b>4 294</b>
<b>Violence grave (réalisée)</b>	<b>185</b>
Homicides	15
Par arme à feu	3
Par arme coupante/tranchante	8
Par arme contondante/d'estoc	0
Par violence physique	2
Par autre instrument	1
Sans notion	1
Lésions corporelles graves (art. 122 CP)	50
Par arme à feu	1
Par arme coupante/tranchante	6
Par arme contondante/d'estoc	4
Par violence physique	33
Par autre instrument	5
Sans notion	1
Prise d'otage (art. 185 CP)	1
Viol (art. 190 CP)	122
<b>Violence d'intensité moyenne (réalisée, év. menaces de violence)</b>	<b>3 667</b>

Lésions corporelles simples (art. 123 CP)	1 046
Voies de fait (art. 126 CP)	1 585
Participation à rixe (art. 133 CP)	37
Participation à agression (art. 134 CP)	177
Brigandage (art. 140 CP)	627
Contrainte (art. 181 CP)	215
Séquestration/enlèvement (art. 183 CP)	54
Séq./enl. circonstances aggravantes (art. 184 CP)	1
Contrainte sexuelle (art. 189 CP)	230
<b>Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)</b>	<b>1 029</b>
Menaces (art. 180 CP)	937
Extorsion et chantage (art. 156 CP)	102

**Infographie 9 : Violence subie par les enfants victimes d'infractions de violence en 2011**

Source : OFS – Statistique policière de la criminalité 2011

10. L'exemple du Tessin permet d'illustrer le nombre de mesures de protection de l'enfance prises de 2001 à 2009 :

Mesures	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Protection de l'enfant (art. 307 CC)	412	550	648	683	733	852	917	1 006	922
Curatelle (art. 308 CC)	357	462	593	560	569	558	603	680	736
Retrait du droit de garde des père et mère (art. 310 CC)	245	294	317	330	333	333	330	336	319
Retrait de l'autorité parentale (art. 311 ss, CC)	50	49	46	50	56	50	60	57	50
Protection des biens de l'enfant (art. 324 CC)	9	7	7	7	7	7	7	6	5
Retrait de l'administration (art. 325 CC)	27	30	48	54	54	68	73	73	82
Minorité (art. 368 CC)	173	180	168	150	159	148	144	139	151
Curatelle (art. 392 CC)	264	348	384	359	336	326	333	373	353

**Infographie 10 : Mesures de protection de l'enfance dans le canton du Tessin**

Source : Canton du Tessin

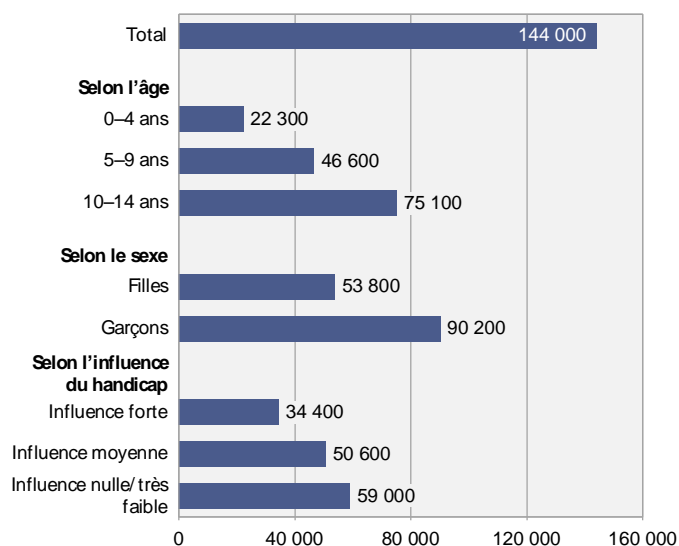
## VI. Santé et bien-être

### B. Enfants handicapés (art. 23 CRC)

11. Les statistiques ci-après fournissent diverses données sur les conditions de logement des enfants handicapés :

#### Nombre d'enfants ayant un handicap vivant en ménage privé, en 2007

G 6



Source: Enquête suisse sur la santé, chiffres arrondis

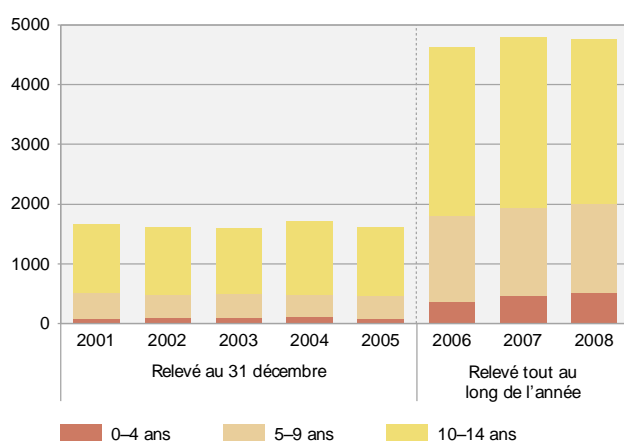
© OFS

#### Infographie 11 : Nombre d'enfants handicapés dans les ménages privés, 2007

Source : OFS/BEVNAT – Enquête suisse sur la santé

#### Nombre d'enfants pris en charge dans les institutions médico-sociales, de 2001 à 2008

G 7



Note: Sans les établissements pour problèmes de dépendance où les enfants sont hébergés pour ne pas être séparés de leurs parents mais n'ont pas eux-mêmes de handicap.

Source: Statistique des institutions médico-sociales

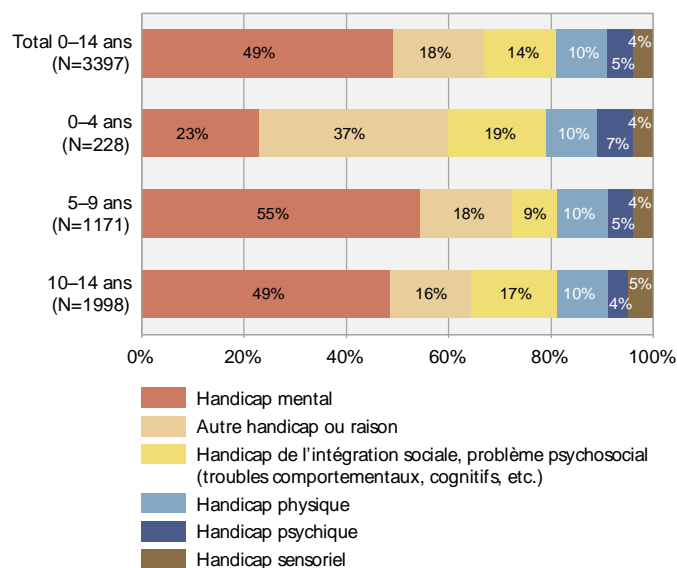
© OFS

#### Infographie 12 : Nombre d'enfants suivis en institutions médico-sociales, 2001-2008

Source : OFS/BEVNAT – Statistique des institutions médico-sociales

## Enfants institutionnalisés selon le type de handicap, en 2008

G 8



Institutions pour personnes handicapées uniquement.

Source: Statistique des institutions médico-sociales

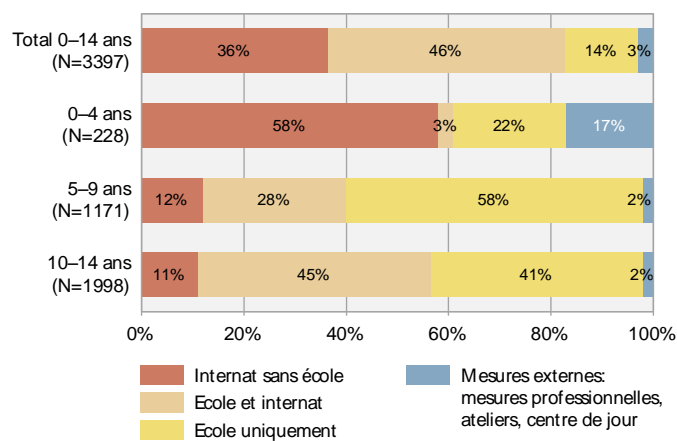
© OFS

## Infographie 13 : Enfants en foyer selon le type de handicap, 2008

Source : OFS/BEVNAT – Statistique des institutions médico-sociales

## Enfants institutionnalisés selon le type de prise en charge, en 2008

G 9



Institutions pour personnes handicapées uniquement.

Double-comptages possibles (mesures externes).

Source: Statistique des institutions médico-sociales

© OFS

## Infographie 14 : Enfants en institutions intra muros selon le type de prise en charge, 2008

Source : OFS/BEVNAT – Statistique des institutions médico-sociales

## C. Santé et services de santé (art. 24 CRC)

### 1. Promotion de la santé

#### 1.1 La promotion de la santé en Suisse

12. La statistique ci-après révèle que la plupart des enfants sont vaccinés contre diverses maladies.

##### Vaccin contre la diphtérie

Moyenne de 24 cantons pour les années 2005-2007	Di 3	Di 4	Di 5	Di 6
Enfants en bas âge (24-35 mois)	95,2 %	84,5 %		
8 ans	97,1 %	94,3 %	78,1 %	
16 ans	95,1 %	93,2 %	87,7 %	62,6 %

##### Vaccin contre le tétanos

Moyenne de 24 cantons pour les années 2005-2007	Te 3	Te 4	Te 5	Te 6
Enfants en bas âge (24-35 mois)	95,5 %	84,5 %		
8 ans	97,5 %	94,7 %	78,2 %	
16 ans	95,4 %	93,7 %	88,3 %	63,6 %

##### Vaccin contre la coqueluche

Moyenne de 24 cantons pour les années 2005-2007	Per 3	Per 4	Per 5
Enfants en bas âge (24-35 mois)	93,9 %	84,1 %	
8 ans	93,6 %	89,5 %	70,6 %
16 ans	84,8 %	33,1 %	8,1 %

##### Vaccin contre la poliomyélite

Moyenne de 24 cantons pour les années 2005-2007	Pol 3	Pol 4	Pol 5
Enfants en bas âge (24-35 mois)	94,5 %	83,9 %	
8 ans	97,0 %	93,7 %	75,4 %
16 ans	93,0 %	90,0 %	80,7 %

##### Vaccin contre la rougeole

Moyenne de 24 cantons pour les années 2005-2007	Ro 1	Ro 2
Enfants en bas âge (24-35 mois)	86,9 %	70,8 %
8 ans	89,9 %	75,2 %
16 ans	94,3 %	76,2 %

##### Vaccin contre les oreillons

Moyenne de 24 cantons pour les années 2005-2007	Or 1	Or 2
Enfants en bas âge (24-	86,0 %	70,1 %

35 mois)		
8 ans	88,8 %	74,2 %
16 ans	93,5 %	74,8 %

#### Vaccin contre la rubéole

Moyenne de 24 cantons pour les années 2005-2007	Ru 1	Ru 2
Enfants en bas âge (24-35 mois)	86,0 %	70,1 %
8 ans	88,7 %	73,8 %
16 ans	93,5 %	74,5 %

#### Infographie 15 : Couverture vaccinale des enfants et des adolescents contre les maladies infantiles 2005-2007

Source : OFS/OFSF

## 2. Mortalité des enfants et des adolescents en Suisse

13. Le taux de mortalité et les causes de décès varient selon l'âge et le sexe des enfants et des adolescents.

Taux de mortalité chez les <u>garçons</u> selon les principales causes de décès et selon l'âge pour l'année 2004 (taux de mortalité par 100 000 personnes) :					
	0 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans
Toutes les causes de décès	4,8	26,4	7,7	13,3	53,0
Appareil circulatoire	0,1	0,7	-	-	0,5
Voies respiratoires	0,0	-	-	-	0,5
Maladies infectieuses	0,1	2,0	-	-	-
SIDA	-	-	-	-	-
Tumeurs (tous types)	-	5,9	3,4	3,6	3,6
Malformations congénitales	1,3	4,0	1,4	-	0,9
Causes de décès prénatales	2,4	0,7	-	-	-
Accidents et traumatismes	0,1	7,9	2,4	5,8	42,1
Accidents (tous types)	0,1	5,9	2,4	5,3	30,8
Accidents de la circulation	-	1,3	1,0	2,2	21,3
Suicides	-	0,7	-	0,4	8,2

Pour 0 an : taux de mortalité sur 1000 naissances vivantes

Taux de mortalité chez les <u>garçons</u> selon les principales causes de décès et selon l'âge pour l'année 2009 (taux de mortalité par 100 000 personnes)					
	0 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans
Toutes les causes de décès	4,9	13,5	9,7	11,1	43,6
Appareil circulatoire	0,1	-	-	-	0,4
Voies respiratoires	0,0	-	0,5	-	-
Maladies infectieuses	0,1	-	-	0,5	0,4
SIDA	-	-	-	-	-
Tumeurs (tous types)	0,0	3,2	1,5	1,9	5,1
Malformations congénitales	1,1	1,3	1,0	1,4	0,9
Causes de décès prénatales	3,0	-	-	-	-
Accidents et traumatismes	0,1	6,4	4,1	5,6	30,4
Accidents (tous types)	0,1	6,4	4,1	3,7	18,4
Accidents de la circulation	-	4,5	2,5	2,8	10,3
Suicides	-	-	-	1,4	10,3

Pour 0 an : taux de mortalité sur 1 000 naissances vivantes

Taux de mortalité chez les <u>filles</u> résumé selon les principales causes de décès et l'âge pour l'année <b>2004</b> (taux de mortalité par 100 000 personnes)					
	0 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans
Toutes les causes de décès	3,6	25,2	12,2	13,6	21,9
Appareil circulatoire	0,0	1,4	-	2,3	1,4
Voies respiratoires	0,0	0,7	0,5	-	0,5
Maladies infectieuses	-	-	0,5	0,9	1,0
SIDA	-	-	-	-	0,5
Tumeurs (tous types)	0,0	4,9	3,0	2,3	1,4
Malformations congénitales	1,1	7,0	1,0	0,9	2,4
Causes de décès prénatales	1,9	0,7	0,5	-	-
Accidents et traumatismes	0,0	4,2	3,0	2,3	10,0
Accidents (tous types)	-	3,5	2,0	1,4	3,8
Accidents de la circulation	-	2,1	1,5	0,9	2,9
Suicides	-	-	-	-	5,2

Pour 0 an : taux de mortalité sur 1 000 naissances vivantes

Taux de mortalité chez les <u>filles</u> résumé selon les principales causes de décès et l'âge pour l'année <b>2009</b> (taux de mortalité par 100 000 personnes)					
	0 an	1-4 ans	5-9 ans	10-14 ans	15-19 ans
Toutes les causes de décès	3,9	15,7	9,7	8,8	18,5
Circulation	0,0	2,0	-	1,0	0,9
Voies respiratoires	-	1,4	0,5	-	0,5
Maladies infectieuses	-	2,0	0,5	0,5	0,5
SIDA	-	-	-	-	-
Tumeurs (tous types)	0,0	1,4	4,9	2,0	2,7
Malformations congénitales	1,2	2,0	1,1	1,0	0,9
Causes de décès prénatales	2,2	-	0,5	-	-
Accidents et traumatismes	0,1	3,4	-	2,5	10,8
Accidents (tous types)	-	3,4	-	2,0	4,5
Accidents de la circulation	-	2,7	-	1,0	3,2
Suicides	-	-	-	0,5	4,5

Pour 0 an : taux de mortalité sur 1 000 naissances vivantes

### Infographie 16 : Taux de mortalité chez les garçons et les filles pour les années 2004 et 2009

Source : OFS

<b>Suicide chez les enfants et les adolescents</b>					
(Chiffres de mortalité spécifiques à l'âge par 100 000 habitants) ;					
Moyennes des taux annuels pour la période considérée					
	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2004	2005-2009
<b>Hommes (par tranche d'âge)</b>					
5-9 ans	0,04	0,05	0	0	0
10-14 ans	2,1	2,2	1,1	0,7	1,0
15-19 ans	15,9	18,6	13,7	11,4	10,4
<b>Femmes (selon l'âge)</b>					
5-9 ans	0	0	0	0	0
10-14 ans	0,53	0,51	0,73	0,86	0,48
15-19 ans	6,0	4,6	4,3	5,1	5,1

**Infographie 17 : Suicide chez les enfants et les adolescents, 1970-2009**

Source : OFS

**3. Mortalité des mères en relation avec l'accouchement**

14. La statistique montre, sur la durée, la mortalité des mères lors de la naissance d'un enfant :

Période	Nombre de décès	Nombre de naissances vivantes	Taux de mortalité*
1985-1989	23	389 034	5,9
1990-1994	22	423 791	5,2
1995-1999	22	403 151	5,4
2000-2004	17	368 055	4,6
2005-2009	22	375 745	5,9

\* Mortalité des mères par 100 000 naissances vivantes

**Infographie 18 : Mortalité des mères en relation avec l'accouchement**

Source : OFS



## D. Sécurité sociale et services et établissements de garde d'enfants (art. 26 et 18, al. 3, CDE)

### 3. Services et établissements de garde d'enfants (art. 18, al. 3, CDE)

15. Le nombre de crèches et de garderies a fortement augmenté au cours des 25 dernières années, comme le montre la statistique ci-après :

Crèches et garderies par canton, de 1985 à 2005 :

**T8 Accueil collectif de jour par canton, de 1985 à 2005**

Région, canton	Nombre de crèches				Nombre d'établissements pour 1000 enfants de moins de 7 ans			
	1985	1995	2001	2005	1985	1995	2001	2005
<b>Suisse</b>	<b>478</b>	<b>706</b>	<b>1084</b>	<b>1337</b>	<b>1,0</b>	<b>1,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,8</b>
<b>Région lémanique</b>	<b>82</b>	<b>169</b>	<b>302</b>	<b>350</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>3,1</b>	<b>3,7</b>
VD	50	74	94	102	1,4	1,5	2,0	2,2
VS	1	16	17	32	0,1	0,7	0,9	1,8
GE	31	79	191	216	1,4	2,6	6,4	7,2
<b>Espace Mittelland</b>	<b>81</b>	<b>141</b>	<b>184</b>	<b>239</b>	<b>0,7</b>	<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>2,2</b>
BE	41	65	94	130	0,6	0,9	1,6	2,3
FR	3	18	19	27	0,2	0,9	1,0	1,4
SO	7	13	19	25	0,4	0,7	1,2	1,7
NE	26	40	43	44	2,6	3,1	3,6	3,8
JU	4	5	9	13	0,8	0,9	1,7	2,7
<b>Suisse du Nord-Ouest</b>	<b>65</b>	<b>62</b>	<b>103</b>	<b>135</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1,6</b>	<b>2,2</b>
BS	34	21	45	57	3,4	1,8	4,5	5,8
BL	9	16	19	24	0,5	0,9	1,1	1,5
AG	22	25	39	54	0,6	0,6	1,0	1,5
<b>Zurich</b>	<b>192</b>	<b>235</b>	<b>372</b>	<b>457</b>	<b>2,5</b>	<b>2,8</b>	<b>4,6</b>	<b>5,6</b>
<b>Suisse orientale</b>	<b>32</b>	<b>49</b>	<b>62</b>	<b>85</b>	<b>0,4</b>	<b>0,6</b>	<b>0,8</b>	<b>1,2</b>
GL	3	3	3	3	1,0	0,9	1,2	1,3
SH	5	7	8	10	1,0	1,3	1,7	2,4
AR	1	1	3	6	0,2	0,2	0,8	1,8
AI	0	1	0	1	0,0	0,6	0,0	0,9
SG	11	22	31	34	0,3	0,6	0,9	1,1
GR	3	6	7	11	0,2	0,4	0,6	1,0
TG	9	9	10	20	0,5	0,4	0,6	1,3
<b>Suisse centrale</b>	<b>21</b>	<b>30</b>	<b>40</b>	<b>50</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>
LU	10	15	24	28	0,4	0,5	0,9	1,2
UR	2	1	1	0	0,7	0,3	0,4	0,0
SZ	4	4	7	9	0,4	0,4	0,7	0,9
OW	0	2	1	2	0,0	0,7	0,4	0,9
NW	0	0	2	1	0,0	0,0	0,8	0,4
ZG	5	8	5	10	0,8	1,1	0,7	1,4
<b>Tessin</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>

Le recensement des entreprises (RE), utilisé ici comme source, sous-estime le nombre des structures d'accueil collectif de jour et ne peut pas distinguer les crèches des garderies. S'il a été utilisé, c'est parce qu'aucun autre chiffre n'est actuellement disponible pour l'ensemble de la Suisse.  
Source: OFS/RE, OFS/ESPOP

### Infographie 19 : Crèches et garderies par canton, 1985-2005

Source : OFS/Recensement des entreprises (RE) et OFS/Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)

16. Le tableau ci-dessous fournit un aperçu par canton du nombre de places mises à disposition par les crèches précitées ainsi que des autres offres d'accueil :

Canton	Accueil extrafamilial des enfants
BE	Les 4621 places existant dans le canton de Berne se répartissent entre le secteur privé (1690 places) et le secteur subventionné (2931 places). Les structures d'accueil collectif de jour subventionnées sont fréquentées par 5882 enfants. Les parents de jour représentent 1 454 774 heures de prise en charge subventionnées pour 3184 enfants accueillis.
FR	Le canton dispose de 42 crèches pour 1159 places au total, 160 autres structures d'accueil pour enfants en âge préscolaire, 50 structures extrascolaires et 9 associations de familles d'accueil regroupant 600 « assistantes parentales ».
GE	Plus de 170 crèches et 800 familles de jour assurent l'accueil extrafamilial des enfants. L'offre est utilisée par 12 500 enfants âgés de 0 à 4 ans.
GR	Il y a en tout 21 offres d'accueil pour enfants, dont 4 associations de parents de jour et 17 crèches ; en 2008, quelque 1 200 enfants ont recouru à cette offre, soit 15 % des enfants âgés de 0 à 4 ans.
JU	17 institutions offrent 484 places d'accueil collectif de jour pour les enfants en âge scolaire, places dont font usage 786 familles et 1 180 enfants. Pour les élèves d'école enfantine, il existe 8 institutions proposant 75 places, utilisées par 289 enfants et 250 familles. En sus, 160 familles de jour assurent l'accueil de 782 enfants de 390 familles. Le nombre des offres d'accueil privées n'est pas connu. Depuis 2002, 231 places supplémentaires ont été créées grâce à des mesures d'encouragement ciblées.
OW	1,8 % des enfants utilisent les services d'accueil pour enfants.
SG	Grâce aux aides financières accordées par le canton et la Confédération, le nombre des places d'accueil collectif de jour est passé de 35 à 58 entre 2003 et 2009 (état : avril 2010). Par ailleurs, les écoles obligatoires publiques sont tenues, depuis 2009, de proposer un accueil de midi conforme aux besoins.
SO	Les 44 structures d'accueil collectif de jour incluant 13 tables de midi sont complétées par 43 structures d'accueil de midi indépendantes, 97 groupes de jeu, 3 jardins d'enfants et 14 écoles de jour.
SZ	4 services de placement de parents de jour, auxquels sont affiliés 64 familles de jour, prennent en charge 129 enfants au total. En 2009, 29 crèches et garderies proposaient 621 places d'accueil.
TG	38 institutions d'accueil de jour d'enfants de moins de 12 ans sont disponibles, auxquelles s'ajoutent 25 structures d'accueil de midi indépendantes.
VD	L'offre de places d'accueil a augmenté dans le sillage de l'entrée en vigueur, début 2007, d'une loi sur l'accueil de jour des enfants. En 2009, le canton disposait de 8 716 places en crèche et de 4 120 parents de jour. En tout, l'offre est utilisée par quelque 25 000 enfants.
VS	Le canton recense 143 institutions pour l'accueil des enfants de 0 à 12 ans ainsi que 1796 parents de jour. Au total, institutions et parents de jour proposent 4995 places d'accueil.
ZG	Il existe 200 offres différentes destinées à soutenir, sous une forme ou sous une autre, les parents dans la prise en charge des enfants. En mai 2009, 3 882 enfants utilisaient les structures d'accueil compatibles avec l'exercice d'une activité lucrative telles que les crèches, les écoles enfantines privées, les écoles à horaire continu, les parents de jour, etc. Cela représente 23 % des enfants âgés de 4 à 12 ans. Les chiffres précités ne comprennent pas les enfants pris en charge sur une base horaire par des groupes de jeu, des services de garde ponctuelle ou des nounous. Le nombre des enfants pris en charge a doublé depuis 2005. En dépit du fort développement de l'offre, la demande de places d'accueil subventionnées demeure très importante, d'où des listes d'attente en conséquence. Les offres compatibles avec l'exercice d'une activité lucrative incluent de nombreuses écoles internationales à horaire continu, qui ne sont ouvertes qu'à une petite partie de la population.

---

ZH	Les structures d'accueil extrafamilial du canton de Zurich prennent en charge 30 000 enfants au total, dont près de la moitié sont en âge préscolaire. Pour eux, il existe 20 000 places dans des crèches, des garderies, des écoles à horaire continu, des structures d'accueil de midi et des familles de jour. En moyenne, les communes zurichoises offrent une place à un enfant sur neuf.
----	--

**Infographie 20 : Accueil extrafamilial des enfants dans les cantons**

Source : DFAE/DDIP – Section des droits de l'homme (sur la base des données fournies par les cantons)

## VII. Education, loisirs, détente et activités culturelles

### A. Formation, y compris formation et orientation professionnelles (art. 28 CDE)

#### 2. Degrés scolaires

17. À l'échelle suisse, la répartition des enfants entre les différents degrés scolaires est la suivante :

**Elèves 2009/10**  
**Préscolarité, degré primaire, degrés secondaires I et II**

Degré d'enseignement	Total	Hommes	Femmes	Nationalité	
				Suisse	Etrangère
<b>Préscolarité</b>	<b>147 200</b>	<b>75 575</b>	<b>71 625</b>	<b>108 200</b>	<b>39 000</b>
Degré primaire	436 111	222 216	213 895	333 892	102 219
Degré secondaire I	294 405	148 599	145 806	231 593	62 812
<i>Exigences élémentaires</i>	78 767	43 108	35 659	52 754	26 013
<i>Exigences étendues</i>	173 502	83 893	89 609	147 102	26 400
<i>Sans sélection</i>	42 136	21 598	20 538	31 737	10 399
Ecoles à programme d'enseignement spécial	38 798	24 665	14 133	22 247	16 551
<b>Scolarité obligatoire</b>	<b>769 314</b>	<b>395 480</b>	<b>373 834</b>	<b>587 732</b>	<b>181 582</b>
Ecoles préparant à la maturité	73 547	32 355	41 192	63 384	10 163
Autres écoles de formation générale	24 763	8 182	16 581	18 081	6 682
Formation professionnelle initiale	232 056	133 204	98 852	193 553	38 503
Prép. à la maturité professionnelle (après la formation professionnelle initiale)	7 948	4 072	3 876	7 127	821
Formation élémentaire	2 433	1 664	769	1 548	885
Préapprentissage	2 550	1 135	1 415	1 519	1 031
<b>Degré secondaire II</b>	<b>343 297</b>	<b>180 612</b>	<b>162 685</b>	<b>285 212</b>	<b>58 085</b>

#### Infographie 21 : Élèves 2009/10. Préscolarité, degré primaire, degrés secondaires I et II

Source : OFS – Statistique de l'éducation 2010

18. Le graphique ci-dessous présente le nombre moyen d'élèves par classe, réparti par canton et degré scolaire :

### Elèves 2009/10

#### Ecole obligatoire, cantons, taille des classes

Canton	Ecole obligatoire <sup>1</sup>			Taille moyenne des classes <sup>2</sup>	
	Total	Degré primaire	Degré secondaire I	Degré primaire	Degré secondaire I
ZH	117 661	76 104	41 557	20,7	18,9
BE	84 956	54 212	30 744	18,5	18,7
LU	38 264	24 145	14 119	18,9	18,8
UR	3 568	2 321	1 247	17,2	16,4
SZ	14 450	9 281	5 169	17,9	18,5
OW	3 723	2 321	1 402	17,9	16,9
NW	3 886	2 510	1 376	16,8	17,4
GL	3 683	2 255	1 428	17,9	16,7
ZG	10 084	6 537	3 547	18,1	16,8
FR	30 422	19 648	10 774	19,5	19,8
SO	22 735	14 186	8 549	19,4	18,3
BS	13 413	5 252	8 161	19,2	19,9
BL	23 502	12 287	11 215	18,9	19,0
SH	6 918	4 260	2 658	17,7	16,4
AR	5 621	3 515	2 106	18,9	17,2
AI	1 883	1 143	740	19,1	18,5
SG	47 452	30 287	17 165	19,6	18,5
GR	17 395	11 118	6 277	16,6	15,1
AG	58 290	29 928	28 362	18,9	18,0
TG	24 994	15 532	9 462	19,7	18,9
TI	28 762	15 616	13 146	18,6	20,6
VD	68 463	29 886	38 577	19,5	19,0
VS	30 159	19 394	10 765	19,2	19,7
NE	17 194	9 407	7 787	18,8	18,9
GE	45 379	29 943	15 436	16,1	18,9
JU	7 659	5 023	2 636	17,3	19,2
<b>Suisse</b>	<b>730 516</b>	<b>436 111</b>	<b>294 405</b>	<b>18,9</b>	<b>18,7</b>

<sup>1</sup> Non compris 38 798 élèves d'écoles à programme d'enseignement spécial

<sup>2</sup> Ecoles publiques

### Infographie 22 : Élèves 2009/10. École obligatoire, cantons, taille des classes

Source : OFS – Statistique de l'éducation 2010

19. À l'appui du canton d'Argovie, les trois tableaux ci-après illustrent la manière dont les enfants se répartissent, selon le sexe et le statut migratoire, entre les différents niveaux scolaires et types d'écoles<sup>1</sup> du canton :

Élèves selon le type d'école, le sexe et l'année scolaire, 2008/09													
Type d'école	Total	Filles		1 <sup>re</sup> année		2 <sup>e</sup> année		3 <sup>e</sup> année		4 <sup>e</sup> année		5 <sup>e</sup> année	
		En val. absolue	En %	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles	Total	Filles
École enfantine	11 535	5504	47,7	5805	2780	5730	2724	...	...	...	...	...	...
Classes de scolarisation <sup>1)</sup>	1562	606	38,8	701	289	861	317	...	...	...	...	...	...
École primaire <sup>2)</sup>	29 766	14 586	49,0	4974	2488	6023	2931	6194	2979	6148	3010	6349	3136
Classes générales	6068	2788	45,9	1607	765	1528	710	1546	710	1387	603	...	...
École secondaire	10 182	4971	48,8	2571	1237	2494	1225	2655	1305	2462	1204	...	...
Classes pré-gymnasiales	10 654	5576	52,3	2704	1389	2581	1315	2702	1418	2667	1454	...	...
Classes spéciales mixtes	133	57	42,9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Classes spéciales degré primaire	564	256	45,4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Classes spéciales degré secondaire	697	313	44,9	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Écoles spécialisées <sup>3)</sup>	780	320	41,0	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Année préparatoire professionnelle	129	62	48,1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Classes d'orientation et d'intégration professionnelle <sup>4)</sup>	21	14	66,7	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Classes-ateliers	128	54	42,2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...

<sup>1)</sup> La 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> année de la classe de scolarisation sont imputables à la première année primaire.  
<sup>2)</sup> Le cours d'intégration et l'accompagnement de scolarisation ne figurent que dans le total (78 élèves au total).  
<sup>3)</sup> École spécialisée en pédagogie thérapeutique et autres écoles spécialisées  
<sup>4)</sup> Classe d'orientation et d'intégration professionnelle

### Infographie 23 : Élèves du canton d'Argovie selon le type d'école, le sexe et l'année scolaire, 2008/09

Source : Statistique de l'éducation du canton d'Argovie

<sup>1</sup> Brève explication des notions :

*Classe de scolarisation* : la matière de la première année primaire est répartie sur deux ans.

*Degré primaire* : englobe les cinq premières années de l'école obligatoire.

Degré secondaire I : désigne les années de scolarité obligatoire allant de la 6<sup>e</sup> à 9<sup>e</sup>.

Le *degré secondaire* se décline sur trois types d'école : la filière générale (*Realschule*), les classes secondaires à exigences étendues (*Sekundarschule*) et la filière pré-gymnasiale (*Bezirksschule*). Cette dernière permet d'accéder directement à n'importe quel type d'école secondaire supérieure. Dans le canton d'Argovie, les trois types du degré secondaire sont complétés par des filières supplémentaires : l'année préparatoire professionnelle (*Berufswahljahr*), destinée au choix d'une profession ; la classe d'orientation et d'intégration professionnelle (*Integrations- und Berufsfindungsklasse*), destinée à aider les jeunes immigrés à trouver une profession et à leur faciliter l'accès à notre langue et à notre culture en vue d'une formation professionnelle ; et la classe-atelier (*Werkjahr*), qui s'adresse en particulier aux élèves des classes spéciales.

Le tableau ci-après présente la part des jeunes de nationalité étrangère dans les différents types d'écoles du canton d'Argovie :

<b>Pourcentage des élèves de nationalité étrangère, 2008/09</b>	
Degré scolaire	Part des élèves de nationalité étrangère
École enfantine	28,0 %
Classes de scolarisation	47,6 %
École primaire	25,2 %
Classes générales	42,9 %
École secondaire	21,4 %
Classes pré-gymnasiales	11,4 %
Classes spéciales	63,8 %

**Infographie 24 : Pourcentage des élèves de nationalité étrangère dans le canton d'Argovie, 2008/09**

Source : Statistique de l'éducation du canton d'Argovie

Le tableau ci-après présente les élèves des 14 nationalités parmi les plus représentées dans le canton d'Argovie. En tout, la part des enfants de nationalité étrangère dans ce canton s'élève à 26 %.

<b>Élèves du canton d'Argovie selon leur statut migratoire, 2008/09</b>																	
Type d'école	Total	Pays															
		Suisse	Étranger	RS+ME	IT	TR	DE	HR	BA	MK	AL	PT	LK	ES	AT	GB	aut.
École enfantine	11 535	8 302	3 233	755	415	321	310	111	127	190	139	168	223	34	16	27	397
Classes de scolarisation	1 562	818	744	217	80	107	23	20	30	69	35	36	43	8	-	1	75
École primaire <sup>1)</sup>	29 766	22 269	7497	1646	1038	792	728	365	397	341	333	348	339	77	54	56	983
Classes générales	6068	3466	2602	865	339	362	71	115	139	153	91	122	47	31	16	2	249
École secondaire	10 182	7999	2183	456	423	259	153	152	142	87	40	83	57	27	7	9	288
Classes pré-gymnasiales	10 654	9436	1218	159	173	96	250	95	52	30	14	30	36	17	21	10	235
Classes spéciales	1394	504	890	328	90	122	14	24	33	51	56	43	31	6	3	-	89
Écoles spécialisées <sup>2)</sup>	780	523	257	62	31	36	13	5	12	12	16	17	13	4	3	-	33
Année préparatoire professionnelle	129	88	41	8	8	6	1	1	2	4	4	3	-	-	-	-	4
Classes d'orientation et d'intégration professionnelle <sup>3)</sup>	21	-	21	4	-	1	-	-	-	4	1	3	1	-	-	-	7
Classes-ateliers	128	42	86	40	9	10	1	1	2	6	10	3	1	-	-	-	3
<b>Total</b>	<b>72 219</b>	<b>53 447</b>	<b>18 772</b>	<b>4540</b>	<b>2606</b>	<b>2112</b>	<b>1564</b>	<b>889</b>	<b>936</b>	<b>947</b>	<b>739</b>	<b>856</b>	<b>791</b>	<b>204</b>	<b>120</b>	<b>105</b>	<b>2363</b>

<sup>1)</sup> Y compris cours d'intégration et accompagnement de scolarisation  
<sup>2)</sup> École spécialisée en pédagogie thérapeutique et autres écoles spécialisées  
<sup>3)</sup> Integrations- und Berufsfindungsklasse  
RS+ME = Serbie et Monténégro, y c. Kosovo et Voïvodine ; IT = Italie ; TR = Turquie ; DE = Allemagne ; HR = Croatie ; BA = Bosnie et Herzégovine ; MK = Macédoine ; AL = Albanie ; PT = Portugal ; LK = Sri Lanka ; ES = Espagne ; AT = Autriche ; GB = Royaume-Uni ; aut. = autres

**Infographie 25 : Élèves du canton d'Argovie selon leur statut migratoire, 2008/09**

Source : Statistique de l'éducation du canton d'Argovie

20. Toujours à l'appui du canton d'Argovie, le tableau ci-après montre le nombre d'enfants encadrés par un membre du corps enseignant dans les différents niveaux scolaires et types d'écoles :

<b>Membres du corps enseignant, équivalents plein temps, nombre de classes et d'élèves par type d'école dans le canton d'Argovie, 2008/09</b>						
Type d'école	Équivalents plein temps	Classes	Équivalents temps plein par classe	Élèves	Nombre d'élèves par équivalent temps plein	Élèves par classe
<b>École enfantine</b>						
École enfantine	736	666	1,1	11 535	15,7	17,3
<b>École obligatoire</b>						
École primaire <sup>1)</sup>	1850	1523	1,2	29 766	16,1	19,5
Classes de scolarisation	142	142	1,0	1562	11,0	11,0
<b>Classes générales</b>						
Classes générales	630	437	1,4	6068	9,6	13,9
<b>École secondaire</b>						
École secondaire	816	572	1,4	10 182	12,5	17,8
<b>Classes pré-gymnasiales</b>						
Classes pré-gymnasiales	700	494	1,4	10 654	15,2	21,6
<b>Année préparatoire professionnelle/Classe d'orientation et d'intégration professionnelle<sup>2)</sup></b>						
Année préparatoire professionnelle/Classe d'orientation et d'intégration professionnelle <sup>2)</sup>	17	12	4,4	150	8,8	12,5
<b>Classes-ateliers</b>						
Classes-ateliers	23	13	1,8	128	5,6	9,8
<b>Classes spéciales</b>						
Classes spéciales	194	161	1,2	1394	7,2	8,7
<sup>1)</sup> y c. cycle élémentaire						
<sup>2)</sup> Classe d'orientation et d'intégration professionnelle ( <i>Integrations- und Berufsfindungsklasse</i> )						

**Infographie 26 : Membres du corps enseignant, équivalents temps plein, nombre de classes et d'élèves par type d'école dans le canton d'Argovie, 2008/09**

Source : Statistique de l'éducation du canton d'Argovie



Dans le canton d'Argovie, le nombre d'élèves par membre du corps enseignant est particulièrement bas dans les classes de scolarisation, les classes-ateliers et les classes spéciales, le nombre le plus important d'élèves par membre du corps enseignant se situant dans les classes pré-gymnasiales. Dans le degré secondaire supérieur, un membre du corps enseignant du gymnase encadre 10,8 élèves en moyenne, tandis qu'un enseignant d'une école professionnelle s'occupe de 38,4 élèves en moyenne, avec des différences selon les filières (commerce ou artisanat/industrie).

21. L'exemple du canton de Zurich montre le nombre d'élèves qui redoublent une année :

<b>Elèves ayant redoublé une classe dans le canton de Zurich en 2009</b>									
Année scolaire	1 <sup>re</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>
Redoublants	1,2 %	2,7 %	4,4 %	5,3 %	6,3 %	8,4 %	10,1 %	11,0 %	12,3 %
Redoublantes	0,9 %	2,3 %	3,7 %	4,7 %	6,1 %	6,4 %	9,7 %	10,2 %	10,7 %
Total des redoublants et redoublantes	1,0 %	2,5 %	4,0 %	5,0 %	6,2 %	7,4 %	9,9 %	10,6 %	11,5 %

**Infographie 27 : Élèves redoublants dans le canton de Zurich, 2009**

Source : Canton de Zurich

## 2.1. Enseignement préscolaire

22. Données statistiques sur l'enseignement préscolaire à l'exemple du canton du Tessin :

L'enseignement préscolaire est suivi par 51,2 % de garçons et 48,8 % de filles, avec une proportion d'enfants étrangers égale à 25 %. Pour la plupart (83,5 %), les enfants habitent en zone urbaine. 26,9 % des enfants ont 3 ans, 34,8 % ont 4 ans, 35,2 % ont 5 ans et 3,1 % ont 6 ans.

## 2.3. Enseignement du degré secondaire II

23. Le tableau ci-après montre l'évolution des élèves ayant terminé leur formation générale ou professionnelle au degré secondaire II au cours de la période 1990-2010 :

### Sélection de titres délivrés en 2009

Degré d'enseignement	Total	Hommes		Femmes	
		en nombre	%	en nombre	%
<b>Degré secondaire II</b>					
Certificat de formation élémentaire professionnelle	1 324	1 027	77,6	297	22,4
Attestation féd. de form. prof. AFP	2 794	1 347	48,2	1 447	51,8
Certificat fédéral de capacité CFC	56 989	31 873	55,9	25 116	44,1
Certificat des autres professions	1 673	321	19,2	1 352	80,8
Certificat d'une école supérieure de commerce	2 787	1 377	49,4	1 410	50,6
Certificat de maturité professionnelle	11 417	6 364	55,7	5 053	44,3
Certificat de maturité gymnasiale	18 240	7 736	42,4	10 504	57,6
Certificat de maturité spécialisée	1 007	175	17,4	832	82,6
Certificat d'une école de culture générale	3 670	803	21,9	2 867	78,1
<b>Degré tertiaire</b>					
<b>Formation prof. supérieure</b>					
Diplôme des form. prof. sup. non régl. au niveau fédéral	5 424	1 983	36,6	3 441	63,4
Brevet fédéral après l'examen prof.	12 188	7 601	62,4	4 587	37,6
Maîtrise/diplôme après l'examen professionnel supérieur	2 664	2 175	81,6	489	18,4
Diplôme des écoles supérieures	7 234	3 592	49,7	3 642	50,3
<b>Hautes écoles</b>					
Diplômes des hautes écoles spécialisées et pédagogiques	3 528	1 747	49,5	1 781	50,5
Diplômes Bachelor des hautes écoles spéc. et pédagogiques	9 202	4 466	48,5	4 736	51,5
Diplômes Master des hautes écoles spéc. et pédagogiques	498	139	27,9	359	72,1
Licences et diplômes universitaires	4 529	1 775	39,2	2 754	60,8
Diplômes Bachelor universitaire	10 177	4 931	48,5	5 246	51,5
Diplômes Master universitaire	6 524	3 508	53,8	3 016	46,2
Doctorats	3 424	1 991	58,1	1 433	41,9

### Infographie 28 : Degré secondaire II, examens finals de formation générale et de formation professionnelle

Source : OFS – Statistique de la formation

#### 2.3.2. Formation professionnelle

24. Les statistiques relatives aux écoles professionnelles peuvent être complétées à l'aide des données du canton de Schaffhouse, où 57,6 % des jeunes hommes et 42,4 % des jeunes filles fréquentent une école professionnelle. Dans ces établissements, la part des élèves issus de régions urbaines s'élève à 40,8 % et celle des élèves venant de zones rurales, à 59,2 %. Ces écoles accueillent 17,9 % d'étrangers pour 82,1 % de Suisses. La taille moyenne des classes est de 16 personnes, avec des différences selon la filière choisie. Sur les 160 jeunes qui interrompent leur formation professionnelle chaque année – souvent pour changer d'entreprise ou de voie professionnelle –, 59,3 % sont des garçons et 76 % des Suisses. Selon les cantons, entre 5 et 8 % des apprentis interrompent leur formation, pour toutefois, en général, en commencer une autre.

25. Au cours des dernières années, le nombre de personnes ayant obtenu leur maturité professionnelle a augmenté :

Année	Maturité professionnelle	Croissance (p. r. à l'année précédente)	Part de femmes	Part au total CFC (LFPr)
1994	241	-	6,6 %	0,5 %
1995	480	99,2 %	18,8 %	1,1 %
1996	2280	375,0 %	16,4 %	4,9 %
1997	4324	89,7 %	23,8 %	9,5 %
1998	5638	30,4 %	31,0 %	12,2 %
1999	6026	6,9 %	33,5 %	12,6 %
2000	6478	7,5 %	35,9 %	13,2 %
2001	7289	12,5 %	36,1 %	14,3 %
2002	8185	12,3 %	37,5 %	16,2 %
2003	9027	10,3 %	40,6 %	17,8 %
2004	9703	7,5 %	42,9 %	18,9 %
2005	10 719	10,0 %	44,0 %	20,0 %
2006	10 615	-1,0 %	44,1 %	20,9 %
2007	10 597	-0,2 %	44,8 %	21,2 %
2008	10 883	2,7 %	44,5 %	19,8 %
2009	11 417	4,9 %	44,3 %	20,0 %
2010	12 249	7,3 %	46,0 %	20,6 %

### Infographie 29 : Personnes ayant obtenu leur maturité professionnelle, 1994-2010

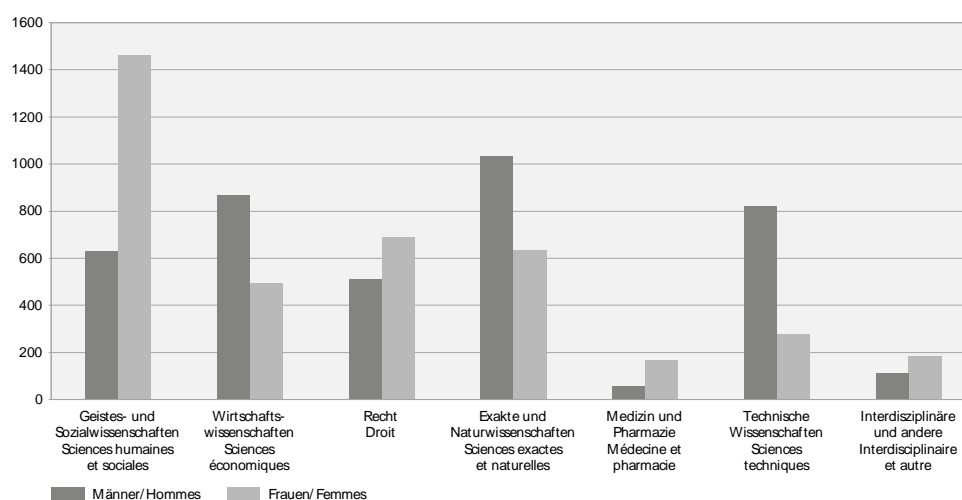
Source : OFS

## 2.4. Enseignement tertiaire

26. Le graphique ci-dessous fournit un aperçu des domaines d'études des diplômes de master universitaires en 2010, ventilés par sexe :

Universitäre Masterdiplome nach Fachbereichsgruppe 2010  
Diplômes de master universitaires selon le groupe de domaines d'études en 2010

G 32



### Infographie 30 : Diplômes de master universitaires selon le domaine d'études

Source : OFS – Examens finals 2010

## 5. Enfants handicapés

27. À l'aide des exemples des cantons de Lucerne et de Zoug, les tableaux ci-après présentent la scolarisation intégrative et la scolarisation séparative des enfants handicapés durant l'année scolaire 2009/10 :

Canton de Lucerne :

Type de handicap	Scolarisation séparative	Scolarisation intégrative	Total	Part aux élèves de l'école obligatoire
Handicap mental avec capacité de formation scolaire	268	83	351	0,86 %
Handicap mental avec capacité de formation pratique	160		160	0,39 %
Handicap multiple	94		94	0,23 %
Troubles du comportement	209	20	229	0,56 %
Handicap visuel	8	1	9	0,02 %
Handicap auditif	17	6	23	0,06 %
Troubles du langage	131	5	136	0,32 %
Handicap physique	60	25	85	0,21 %
<b>Total</b>	<b>947</b>	<b>140</b>	<b>1087</b>	<b>2,65 %</b>

270 ou 27 % des enfants passent cinq jours par semaine dans un foyer scolaire.

Canton de Zoug :

	Filles		Garçons	
	Total	En %	Total	En %
Total	123		214	
École enfantine/degré primaire	65	52,85 %	133	62,15 %
Degré secondaire	58	47,15 %	81	37,85 %
Handicap mental	51	41,46 %	75	35,05 %
Handicap auditif	15	13,01 %	10	4,67 %
Handicap physique	2	1,63 %	3	1,40 %
Handicap visuel	9	7,32 %	14	6,54 %
Troubles du langage	26	21,14 %	58	27,10 %
Troubles du comportement	11	8,94 %	52	24,30 %
Handicap multiple	8	6,50 %	2	0,93 %
Écoles à horaire continu : les élèves restent à l'école spécialisée toute la journée, mais n'y dorment pas.	50	40,65 %	94	43,93 %
Placement externe : les élèves fréquentent une école spécialisée mais ne sont pas pris en charge pour le repas de midi ni accueillis dans une structure extrascolaire.	12	9,76 %	36	16,82 %
Scolarisation intégrative : les élèves suivent les cours dans l'école « régulière » où ils bénéficient du soutien et de l'accompagnement d'un professionnel d'une école spécialisée.	32	26,02 %	35	16,36 %
Placement interne : les élèves fréquentent une école spécialisée et vivent en internat.	29	23,58 %	49	22,90 %

### Infographie 31 : Scolarisation intégrative ou séparative des enfants handicapés dans les cantons de Lucerne et de Zoug

Source : Cantons de Lucerne et de Zoug

## VIII. Mesures de protection spéciales

### A. Enfants en situation d'urgence (art. 22, 38 et 39 CRC)

#### 1. Enfants réfugiés (art. 22 CRC)

##### 1.1. Données statistiques

28. Le tableau ci-après donne un aperçu des autorisations de résidence détenues par les ressortissants étrangers mineurs en Suisse :

**T1 Personnes de nationalité étrangère âgées de 0 à 17 ans selon l'autorisation de résidence, au 31.12.2009**

<b>Total</b>	<b>343 081</b>
<hr/>	
Population résidante permanente	329 375
dont: Livret C	228 643
Livret B	89 326
Titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée (livret L)	2 061
Dans le processus d'asile	11 645
Livret F	8 079
Livret N	3 566
<hr/>	

Source: PETRA

Explications relatives aux autorisations : livret B (autorisation de séjour), livret C (autorisation d'établissement), livret L (autorisation de séjour de courte durée), livret F (pour étrangers admis provisoirement), livret N (pour requérants d'asile)

**Infographie 32 : Personnes de nationalité étrangère âgées de 0 à 17 ans selon l'autorisation de résidence, au 31.12.2009**

Source : OFS/BEVNAT

29. La statistique ci-après montre que le nombre et l'origine des requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) varient d'une année à l'autre :

<b>Requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) en Suisse</b>			
<b>Tableau comparatif pour les années 2009, 2010 et 2011</b>			
	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Total des requérants d'asile	16 005	15 567	22 551
<b>Nombre (et %) de MNA</b>	<b>427 (2,6 %)</b>	<b>235 (1,5 %)</b>	<b>327 (1,45 %)</b>
Pourcentage des MNA entre 15 et 18 ans	90,8 %	82,8 %	84,3 %
Masculin	86,6 %	74,4 %	75,2 %
Féminin	13,4 %	25,6 %	24,8 %
Principaux pays d'origine	Nigéria : 52 (12,1 %) Afghanistan : 43 (10,1 %) Somalie : 41 (9,6 %) Sri Lanka : 38 (8,9 %) Guinée : 37 (8,6 %) Guinée-Bissau : 27 (6,3 %) Côte d'Ivoire : 21 (4,9 %) Gambie : 21 (4,9 %) Irak : 20 (4,7 %) Érythrée : 15 (3,5 %) Mongolie : 10 Kosovo : 9 Algérie : 7 Géorgie, Iran, Sénégal : 6 Belarus, Chine, Éthiopie, Serbie : 5 RDC, Sierra Leone : 4	Afghanistan : 52 (22 %) Sri Lanka : 25 (10,6 %) Érythrée : 24 (10,2 %) Guinée : 19 (8,1 %) Irak : 10 (4,2 %) Somalie, Syrie : 9 Gambie : 8 Guinée-Bissau : 7 Angola : 6 Mongolie : 5 Côte d'Ivoire, Nigéria, Serbie, Turquie : 4	Afghanistan : 53 (16,2 %) Érythrée : 40 (12,2 %) Tunisie : 34 (10,4 %) Belarus : 19 (5,8 %) Guinée : 18 (5,5 %) Gambie : 16 (4,9 %) Somalie : 16 (4,9 %) Sri Lanka : 14 Guinée-Bissau, Maroc, Syrie : 11 Algérie : 9 Éthiopie : 8 Côte d'Ivoire : 7 Nigéria : 6 Angola, Kosovo, Serbie : 5 Russie : 4

**Infographie 33 : Requérants d'asile mineurs non accompagnés (MNA) en Suisse. Tableau comparatif pour les années 2009, 2010 et 2011**

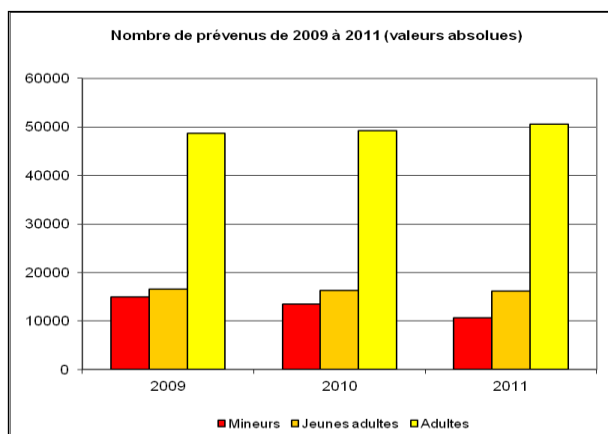
Source : ODM

## B. Enfants en conflit avec la loi (art. 37, 39 et 40 CRC)

### 2. Juridiction pénale des mineurs (art. 40 CRC)

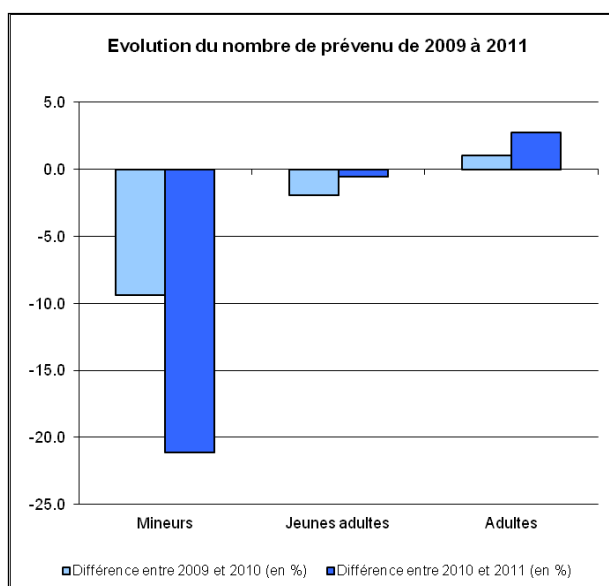
#### 2.3. Données statistiques sur les actes délictueux et les sanctions

30. Les statistiques ci-dessous illustrent la diminution constante du nombre de prévenus mineurs au cours des trois dernières années :



#### Infographie 34 : Nombre de prévenus de 2009 à 2011

Source : Statistique policière de la criminalité (SPC)



#### Infographie 35 : Évolution du nombre de prévenus de 2009 à 2011

Source : OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

31. Outre les statistiques mettant en lumière les infractions commises par des mineurs selon le sexe, l'âge et la nationalité, les tableaux ci-après présentent également les types de délits et les sanctions.

Jugements pénaux des mineurs, selon le sexe, l'âge et la nationalité, 2005-2009					
	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Total</b>	13 968	13 858	14 202	14 651	15 064
<b>Sexe</b>					
Masculin	11 095	11 018	11 435	11 522	11 763
Féminin	2873	2840	2767	3129	3271
<b>Catégorie d'âge</b>					
Moins de 15 ans	3000	3168	3630	3622	3565
15 ans et plus	10 968	10 690	10 572	11 029	11 499
<b>Nationalité</b>					
Suisses	8805	8916	9585	10 205	10 272
Étrangers domiciliés en Suisse	4076	4138	3818	3649	3611
Requérants d'asile	603	428	349	383	529
Étrangers domiciliés à l'étranger	436	332	268	251	393
Sans indication	48	44	182	163	259

**Infographie 36 : Jugements pénaux des mineurs, selon le sexe, l'âge et la nationalité, 2005-2009**

Source : OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs (JUSUS)



Survol : Chiffres-clés en pour-cent pour 2010	
<b>Jugements pénaux des mineurs, total 2010</b>	15 646
<b>Sexe (en %)</b>	
Masculin	77,7 %
Féminin	22,3 %
<b>Catégorie d'âge (en %)</b>	
Moins de 15 ans	22,7 %
15 ans et plus	77,3 %
<b>Nationalité (en %)</b>	
Suisses	68,9 %
Étrangers domiciliés en Suisse	22,6 %
Requérants d'asile	4,3 %
Étrangers domiciliés à l'étranger	3 %
Sans indication	1,1 %
<b>Activité (en %)</b>	
Ecole	64,7 %
Apprentissage	14,8 %
Emploi	1,4 %
Sans emploi	4,2 %
Sans indication	14,8 %
<b>Lois (en %)</b>	
Code pénal (CP)	67,7 %
Loi sur les stupéfiants (LStup)	29,3 %
Loi sur la circulation routière (LCR)	13,9 %
Loi sur les étrangers (LEtr)	2,0 %
<b>Sanctions (en %)</b>	
Mesures de protection	5,7 %
Peines	95,3 %
Exemption de peine	4,3 %

### Infographie 37 : Survol : Chiffres-clés en pour-cent pour 2010

Source : OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs (JUSUS)

<b>Jugements pénaux des mineurs, selon la loi, le sexe, l'âge et la nationalité, 2008-2010</b>									
Loi	Total	Sexe		Catégorie d'âge		Nationalité / Statut de séjour <sup>4</sup>			
		Masculin	Féminin	Moins de 15 ans	15 ans et plus	Suisse	Étrangers		
							Domiciliés en Suisse	Requérants d'asile	Domiciliés à l'étranger
<b>2008</b>									
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>14 632</b>	<b>11 498</b>	<b>3134</b>	<b>3630</b>	<b>11 002</b>	<b>10 197</b>	<b>3650</b>	<b>380</b>	<b>248</b>
CP <sup>2</sup>	10 158	7622	2536	3028	7130	6706	2868	304	162
LStup <sup>2</sup>	3783	3263	520	237	3546	3039	592	91	35
LCR <sup>2</sup>	2270	2125	145	526	1744	1620	589	30	13
LEtr <sup>2,3</sup>	156	95	61	31	125	3	22	5	104
Autres lois	1163	986	177	277	886	781	308	38	26
<b>2009</b>									
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>15 064</b>	<b>11 793</b>	<b>3271</b>	<b>3565</b>	<b>11 499</b>	<b>10 272</b>	<b>3611</b>	<b>529</b>	<b>393</b>
CP <sup>2</sup>	10 123	7528	2595	2995	7128	6500	2816	365	247
LStup <sup>2</sup>	4374	3775	599	298	4076	3476	648	179	33
LCR <sup>2</sup>	2255	2086	169	449	1806	1606	552	34	25
LEtr <sup>2</sup>	358	239	119	75	283	1	41	62	220
Autres lois	5640	4424	1	1217	4423	3784	1361	227	182
<b>2010</b>									
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>15 646</b>	<b>12 163</b>	<b>3483</b>	<b>3545</b>	<b>12 101</b>	<b>10 783</b>	<b>3542</b>	<b>666</b>	<b>476</b>
CP <sup>2</sup>	10 595	7798	2797	2977	7618	6845	2796	490	333
LStup <sup>2</sup>	4578	3944	634	322	4256	3673	690	133	48
LCR <sup>2</sup>	2173	2043	130	397	1776	1586	475	64	27
LEtr <sup>2</sup>	310	199	111	54	256	1	12	52	223
Autres lois									

<sup>1</sup> Un jugement pouvant mentionner plusieurs lois, la somme dépasse le total.

<sup>2</sup> Code pénal (CP), loi sur les stupéfiants (LStup), loi sur la circulation routière (LCR), loi sur les étrangers (LEtr).

<sup>3</sup> En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ; remplace la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE).

<sup>4</sup> Sans indication : 157 (2008) ; 259 (2009) ; 179 (2010).

### **Infographie 38 : Jugements pénaux des mineurs, selon la loi, le sexe, l'âge et la nationalité, 2008-2010**

Source : OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs (JUSUS)

<b>Jugements pénaux des mineurs, selon un choix d'infractions, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2010</b>									
Infraction	Total	Sexe		Catégorie d'âge		Nationalité / Statut de séjour <sup>2</sup>			
		Masculin	Féminin	Moins de 15 ans	15 ans et plus	Suisse	Étrangers		
							Domiciliés en Suisse	Requérants d'asile	Domiciliés à l'étranger
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>15 646</b>	<b>12 163</b>	<b>3483</b>	<b>3545</b>	<b>12 101</b>	<b>10 783</b>	<b>3542</b>	<b>666</b>	<b>476</b>
Vol d'usage	987	929	58	135	852	642	282	41	8
Conduite sans permis	903	862	41	156	747	613	228	35	18
Consommation de stupéfiants	4305	3705	600	297	4008	2495	637	103	39
Trafic de stupéfiants	569	511	58	44	525	400	114	41	9
Lésions corporelles simples	758	678	80	127	631	430	267	42	8
Voies de fait	844	705	139	283	561	458	321	44	9
Vol	4706	2835	1871	1494	3212	2965	1169	243	262
Brigandage	402	385	17	48	354	218	149	23	7
Dommages à la propriété	2865	2561	304	700	2165	1935	658	97	142
Recel	283	243	40	54	229	169	88	21	2
Menaces	398	338	60	96	302	242	125	20	6
Violation de domicile	2597	1376	221	322	1275	939	423	72	131
Actes d'ordre sexuel avec des enfants	70	68	2	30	40	52	16	1	0
Contrainte sexuelle	65	64	1	25	40	31	26	7	1
Incendie	245	227	18	115	130	182	53	8	0

<sup>1</sup> Un jugement pouvant mentionner plusieurs infractions, la somme des différentes infractions est supérieure au total.  
<sup>2</sup> Sans indication : 179

### **Infographie 39 : Jugements pénaux des mineurs, selon la loi, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2010**

Source : OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs (JUSUS)

<b>Jugements pénaux des mineurs avec infractions de violence, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 2010</b>									
Type d'infraction	Total	Sexe		Catégorie d'âge		Nationalité/Statut de séjour <sup>2</sup>			
		Masculin	Féminin	Moins de 15 ans	15 ans et plus	Suisse	Étrangers		
							Domiciliés en Suisse	Requérants d'asile	Domiciliés à l'étranger
<b>Total des jugements</b>	<b>15 646</b>	<b>12 163</b>	<b>3483</b>	<b>3545</b>	<b>12 101</b>	<b>10 783</b>	<b>3542</b>	<b>666</b>	<b>476</b>
<b>Jugements sans infractions de violence</b>	<b>13 027</b>	<b>9841</b>	<b>3186</b>	<b>2992</b>	<b>10 035</b>	<b>9303</b>	<b>2606</b>	<b>533</b>	<b>445</b>
<b>Jugements avec infractions de violence<sup>1</sup></b>	<b>2619</b>	<b>2322</b>	<b>297</b>	<b>553</b>	<b>2066</b>	<b>1480</b>	<b>936</b>	<b>133</b>	<b>31</b>
Homicide intentionnel	11	11	0	0	11	6	4	1	0
Lésions corporelles graves	33	31	2	1	32	20	9	3	0
Lésions corporelles simples	758	678	80	127	631	430	267	42	8
Voies de fait	844	705	139	283	561	458	321	44	9
Rixe	201	193	8	9	192	110	75	11	3
Agression	308	285	23	27	281	145	134	21	0
Brigandage	402	385	17	48	354	218	149	23	7
Extorsion et chantage	73	73	0	20	53	34	29	9	1
Menaces	398	338	60	96	302	242	125	20	6
Contrainte	175	155	20	46	129	101	62	6	5
Séquestration	8	8	0	2	6	3	4	1	0
Prise d'otage	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle	65	64	1	25	40	31	26	7	1
Viol	15	15	0	1	14	6	7	2	0
Violence contre autorités / fonctionnaires	151	130	21	6	145	87	45	12	4

<sup>1</sup> Un jugement pouvant mentionner différentes infractions, la somme des infractions est supérieure au total.  
<sup>2</sup> Sans indication : 179

**Infographie 40 : Jugements pénaux des mineurs avec infractions de violence, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 2010**

Source : OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs (JUSUS)

Les trois tableaux ci-après présentent les modifications intervenues dans les sanctions des jugements pénaux des mineurs, 2008-2010 :

<b>Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2008</b>									
Sanction	Total	Sexe		Catégorie d'âge		Nationalité/Statut de séjour <sup>2</sup>			
		Masculin	Féminin	Moins de 15 ans	15 ans et plus	Suisse	Étrangers		
							Domiciliés en Suisse	Requérants d'asile	Domiciliés à l'étranger
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>14 632</b>	<b>11 498</b>	<b>3 134</b>	<b>3 630</b>	<b>11 002</b>	<b>10 197</b>	<b>3 650</b>	<b>380</b>	<b>248</b>
Mesures de protection	785	674	111	146	639	525	235	19	1
Peines	13 997	10 987	3010	3444	10 553	9758	3483	370	239
Exemption de peine	542	429	113	167	375	374	143	7	9
Sanctions selon l'ancien droit	1	1	0	1	0	1	0	0	0

<sup>1</sup> Plusieurs sanctions peuvent être prononcées dans un jugement.

<sup>2</sup> Sans indication : 177

#### **Infographie 41 : Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2008**

Source : OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs

<b>Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2009</b>									
Sanction	Total	Sexe		Catégorie d'âge		Nationalité/Statut de séjour <sup>2</sup>			
		Masculin	Féminin	Moins de 15 ans	15 ans et plus	Suisse	Étrangers		
							Domiciliés en Suisse	Requérants d'asile	Domiciliés à l'étranger
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>15 174</b>	<b>11 883</b>	<b>3291</b>	<b>3579</b>	<b>11 595</b>	<b>10 326</b>	<b>3651</b>	<b>535</b>	<b>403</b>
Mesures de protection	843	753	90	156	687	508	296	24	2
Peines	14 455	11 316	3139	3375	11 080	9837	3469	521	388
Exemption de peine	557	433	124	160	397	362	154	12	15

<sup>1</sup> Plusieurs sanctions peuvent être prononcées dans un jugement.

<sup>2</sup> Sans indication : 259

#### **Infographie 42 : Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2009**

Source : OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs

<b>Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2010</b>									
Sanction	Total	Sexe		Catégorie d'âge		Nationalité/Statut de séjour <sup>2</sup>			
		Masculin	Féminin	Moins de 15 ans	15 ans et plus	Suisse	Étrangers		
							Domiciliés en Suisse	Requérants d'asile	Domiciliés à l'étranger
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>15 646</b>	<b>12 163</b>	<b>3 483</b>	<b>3 545</b>	<b>12 101</b>	<b>10 783</b>	<b>3 542</b>	<b>666</b>	<b>476</b>
Mesures de protection	892	774	118	148	744	564	283	33	6
Peines	14 917	11 592	3 325	3 355	11 562	10 267	3 383	646	454
Exemption de peine	633	491	142	173	460	441	143	17	20

<sup>1</sup> Plusieurs sanctions peuvent être prononcées dans un jugement.

<sup>2</sup> Sans indication : 179

### Infographie 43 : Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction, le sexe, l'âge et la nationalité, en 2010

Source : OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs

#### 32. Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction :

<b>Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction</b>					
Type de sanction	2006	2007	2008	2009	2010
Total	13 852	14 184	14 642	15 174	15 646
Surveillance	*	202	242	239	124
Assistance personnelle	370	284	306	340	464
Traitement ambulatoire	94	164	254	339	359
Placement familial	8	7	13	7	13
Placement en maison d'éducation	205	189	192	211	214
Placement en maison de traitement	11	11	12	11	13
Réprimande	3259	3520	3460	3473	3514
Prestation personnelle	5121	6244	6826	6936	7280
<i>avec sursis</i>	<i>5121</i>	<i>5657</i>	<i>5963</i>	<i>5930</i>	<i>6120</i>
<i>avec sursis partiel</i>	*	203	310	462	578
<i>avec sursis</i>	*	384	553	544	582
Amende	2890	2848	2896	3175	3215
<i>sans sursis</i>	<i>2276</i>	<i>2324</i>	<i>2306</i>	<i>2563</i>	<i>2698</i>
<i>avec sursis partiel</i>	*	72	124	178	194
<i>avec sursis</i>	<i>614</i>	<i>452</i>	<i>466</i>	<i>434</i>	<i>413</i>
Privation de liberté	953	852	974	1076	1092
sans sursis	216	191	191	188	234
avec sursis partiel	*	50	61	107	151
avec sursis	737	611	722	781	707
Exemption de peine	*	753	637	655	680
Arrêts scolaires	9	*	*	*	*
Ajournement des sanctions	97	5	1	*	*
Renonciation à toute mesure / peine	957	45	*	*	*

<sup>1</sup> Plusieurs sanctions peuvent être prononcées dans un jugement.

### Infographie 44 : Jugements pénaux des mineurs, selon la sanction, 2006-2010

Source : OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs

33. L'exemple du canton des Grisons permet de détailler davantage les sanctions prononcées au cours des dernières années contre les mineurs auteurs d'infractions. En moyenne, près de 90 % des enfants et des adolescents soumis à une procédure pénale ont été reconnus coupable par le tribunal :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 <sup>1</sup>	2008	2009
Prestation personnelle							228	188	225
Réprimande	82	90	83	119	117	136	140	137	125
Astreinte au travail	111	85	93	117	92	133			
Amende sans sursis	101	130	92	112	107	76	83	69	66
Amende avec sursis	6	1	2	-	-	-	1		1 <sup>2</sup>
Détention jusqu'à 30 jours sans sursis	3	2	4	5	1	2	-	1	-
Détention de plus de 30 jours sans sursis			2	-	1	-			
Détention jusqu'à 30 jours avec sursis	16	30	25	35	18	15	17	19	23 <sup>3</sup>
Détention de plus de 30 jours avec sursis			1	1	1	-			
Ajournement de la décision	2	1	0	1	2	1			
Renonciation à toute peine	9	11	9	24	15	14	11	11	10
Traitement spécial	-	-	1*	-	1*	-	-	-	-
Maison d'éducation	2	3	4	3	3	3			
Placement en établissement ouvert conformément à l'art. 15 DPMIn							2	2	
Placement en établissement fermé conformément à l'art. 15 JStG									1
Participation à des cours de prévention de la violence conformément à l'art. 23, al. 2, DPMIn							5	4	4
Participation à des séances de consultation sur les dépendances							31	33	29
Peine pécuniaire avec jours-amende avec sursis et assistance de probation							1	-	

\* en relation avec l'admission dans le foyer

<sup>1</sup> Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007, le DPMIn prévoit de nouvelles peines et mesures et utilise de nouvelles notions.

<sup>2</sup> Une amende avec sursis partiel a été prononcée, associée à un accompagnement.

<sup>3</sup> Dont 4 cas liés à une participation à un cours de prévention de la violence

#### Infographie 45 : Sanctions prononcées contre les mineurs auteurs d'infractions dans le canton des Grisons

Source : Canton des Grisons

34. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux de récidive des mineurs selon le sexe, l'âge, la nationalité, les antécédents judiciaires, les infractions, etc. au cours des dernières années :

<b>Taux de récidive des mineurs, 2002-2006</b>					
	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>33,9</b>	<b>34,6</b>	<b>34,0</b>	<b>35,0</b>	<b>33,8</b>
<b>Selon le sexe</b>					
Hommes	38,1	38,9	38,0	40,0	38,3
Femmes	15,1	15,4	16,6	14,1	13,8
<b>Selon la catégorie d'âge</b>					
10-14 ans	29,0	30,4	28,8	29,9	28,9
15-16 ans	35,4	36,0	35,2	34,3	33,0
17 ans	35,8	35,9	36,2	39,3	38,3
<b>Selon la nationalité</b>					
Suisses	31,0	31,9	31,3	32,6	30,5
Étrangers domiciliés en Suisse	38,7	39,3	38,9	39,4	40,1
<b>Selon les antécédents judiciaires</b>					
Pas d'antécédents judiciaires	28,7	29,3	28,4	29,0	27,9
Une condamnation antérieure	51,6	50,3	50,0	52,6	51,1
Aux moins deux condamnations antérieures	65,7	67,7	63,7	66,4	66,0
<b>Selon un choix d'infractions</b>					
Infraction routière <sup>2</sup>	36,9	39,0	39,9	42,6	40,2
Vol <sup>3</sup>	35,5	37,2	36,6	36,5	34,3
Infraction de violence <sup>4</sup>	45,9	44,3	48,6	46,1	44,3
Trafic de stupéfiants <sup>5</sup>	38,1	37,4	34,6	40,0	37,9
<b>Selon le type d'infraction de référence</b>					
Délits	33,3	33,0	32,0	34,1	34,1
Crimes « mineurs »	33,0	34,9	33,6	33,6	32,0
Crimes « majeurs »	44,4	44,6	50,1	48,0	41,2
<b>Selon le type de récidive</b>					
Récidive spécifique	12,7	11,7	10,3	10,1	8,7
Récidive même type	-	-	-	-	-
Récidive non spécifique	21,2	22,9	23,7	24,9	25,1
<b>Selon le degré de gravité de la récidive</b>					
Récidive moins grave	7,6	8,5	9,0	9,5	8,7
Récidive de même gravité	17,2	17,0	15,6	15,9	14,7
Récidive plus grave	9,1	9,1	9,5	9,6	10,4

<sup>1</sup> Sont considérées comme récidivistes toutes les personnes qui, suite à un jugement pénal, commettent, dans un intervalle de trois ans, un crime ou un délit menant à un nouveau jugement.

<sup>2</sup> Infraction routière : délits à la loi sur la circulation routière (LCR).

<sup>3</sup> Vol : vol sans violence (art. 139 CP) ou avec violence (brigandage : art. 140 CP).

<sup>4</sup> Infraction de violence : Meurtre (art. 111 CP), assassinat (art. 112 CP), meurtre passionnel (art. 113 CP), infanticide (art. 116 CP), lésions corporelles graves (art. 122 CP), lésions corporelles simples (art. 123 CP), rixe (art. 133 CP), agressions (art. 134 CP), brigandage (art. 140 CP), extorsion et chantage (art. 156 CP), menaces (art. 180 CP), contrainte (art. 181 CP), séquestration et enlèvement (art. 183, 184 CP), prise d'otage (art. 185 CP), contrainte sexuelle (art. 189 CP), viol (art. 190 CP) ou violence ou menace contre les autorités (art. 285 CP).

<sup>5</sup> Trafic de stupéfiants (art. 19 LStup).

#### Infographie 46 : Taux de récidive des mineurs, 2002-2006

Source : OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs et statistique des condamnations pénales



### 3. Enfants privés de liberté, y compris les enfants soumis à une forme quelconque de privation de liberté, de peine privative de liberté ou de placement dans un établissement surveillé (art. 37, let. b, c et d CDE)

#### 3.1 Procédure pénale des mineurs

35. Le tableau ci-dessous montre la durée des peines privatives de liberté sans sursis pour les mineurs, répartié entre les cantons :

Jugements pénaux des mineurs, selon le canton et la durée de la privation de liberté sans sursis, en 2010							
Canton	Total des jugements	Dont avec privation de liberté sans sursis					
		Total <sup>1</sup>	≤1 mois	>1-2 mois	>2-3 mois	>3-6 mois	>6 mois
<b>Total</b>	<b>15 646</b>	<b>385</b>	<b>234</b>	<b>53</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>25</b>
<b>Région lémanique</b>	<b>2149</b>	<b>141</b>	<b>89</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
Vaud	1114	66	51	5	3	5	2
Valais	600	8	6	0	2	0	0
Genève	435	67	32	23	4	3	5
<b>Espace Mittelland</b>	<b>3836</b>	<b>77</b>	<b>40</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
Berne	2357	15	7	4	0	3	1
Fribourg	388	33	24	2	2	2	3
Soleure	552	23	7	0	0	0	0
Neuchâtel	396	4	2	1	0	1	0
Jura	143	1	0	0	0	0	1
<b>Suisse du Nord-Ouest</b>	<b>1935</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Bâle-Ville	544	6	4	0	1	1	0
Bâle-Campagne	445	15	12	2	0	0	1
Argovie	946	9	4	2	3	0	1
<b>Zurich</b>	<b>3415</b>	<b>60</b>	<b>37</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
<b>Suisse orientale</b>	<b>2350</b>	<b>47</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
Glaris	108	1	1	0	0	0	0
Schaffhouse	98	1	1	0	0	0	0
Appenzell Rh.-Ext.	142	3	0	0	0	3	0
Appenzell Rh.-Int.	64	0	0	0	0	0	0
Saint-Gall	983	24	10	4	1	7	2
Grisons	327	5	3	2	0	0	0
Thurgovie	628	13	11	0	0	1	1
<b>Suisse centrale</b>	<b>1439</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Lucerne	790	2	1	1	0	0	0
Uri	47	0	0	0	0	0	0
Schwytz	274	10	8	0	0	1	1
Obwald	83	0	0	0	0	0	0
Nidwald	95	1	1	0	0	0	0
Zoug	150	5	3	1	0	0	1
<b>Tessin</b>	<b>522</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Sans indication sur la durée : 17

#### Infographie 47 : Jugements pénaux des mineurs, selon le canton et la durée de la privation de liberté sans sursis, en 2010

Source : OFS – Statistique des jugements pénaux des mineurs

36. Les deux tableaux ci-après fournissent, à l'aide des exemples des cantons de Schaffhouse et de Zurich, une vue d'ensemble du nombre d'enfants placés en garde à vue ou en détention provisoire, par sexe et par origine.

<b>Placements en garde à vue dans le canton de Schaffhouse, 2002-2009</b>						
Année	Total	Hommes	Femmes	Suisses	Étrangers	Inconnu
2002	16	15	1	7	9	
2003	24	23	1	7	13	4
2004	37	29	8	20	17	
2005	19	16	3	8	9	2
2006	16	13	3	6	9	1
2007	12	10	2	7	5	
2008	8	6	2	3	4	1
2009	22	20	2	8	9	1

**Infographie 48 : Placements en garde à vue dans le canton de Schaffhouse, 2002-2009**

Source : Canton de Schaffhouse

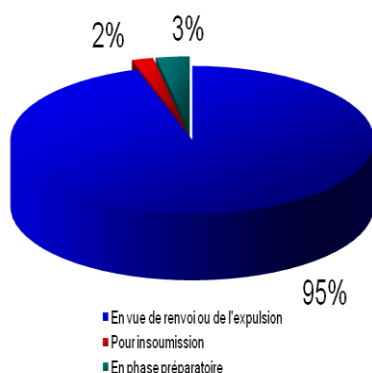
<b>Placements en détention provisoire dans le canton de Zurich, 2007/2008</b>						
<b>2007</b>	Âge	Suisses		Étrangers		Total
		Garçons	Filles	Garçons	Filles	
	10	0	0	0	0	0
	11	0	0	1	0	1
	12	1	0	0	0	1
	13	3	0	4	0	7
	14	9	0	8	0	17
	15	18	1	16	2	37
	16	13	1	10	2	26
	17	16	2	19	2	39
	18	2	0	3	0	5
Durée moyenne : 21 jours						
<b>2008</b>	Âge	Suisses		Étrangers		Total
		Garçons	Filles	Garçons	Filles	
	10	0	0	0	0	0
	11	0	0	1	0	1
	12	0	0	1	1	2
	13	4	0	2	3	9
	14	4	2	8	3	17
	15	16	1	13	3	33
	16	27	1	15	4	47
	17	20	0	16	1	37
	18	3	0	4	0	7
Durée moyenne : 19 jours						

**Infographie 49 : Placements en détention provisoire dans le canton de Zurich, 2007/2008**

Source : Canton de Zurich

### 3.2 Application aux mineurs de mesures de contrainte relevant du droit des étrangers

37. Les statistiques ci-après donnent un aperçu des placements en détention ordonnées dans le cadre des mesures de contrainte prévues dans le droit des étrangers à l'encontre de mineurs, de janvier 2008 à décembre 2011, et de leur durée :



**Total : 367 détentions ordonnées**

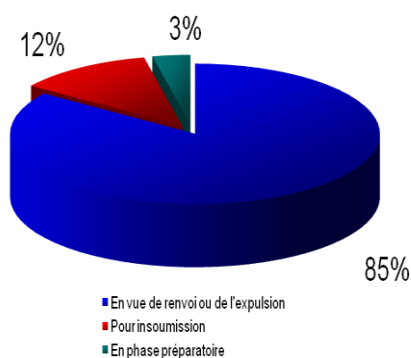
En phase préparatoire : 11 détentions ordonnées

En vue du renvoi ou de l'expulsion : 349 détentions ordonnées

Pour insoumission : 7 détentions ordonnées

#### Infographie 50 : Nombre d'ordres de détention, selon le type de détention, de janvier 2008 à décembre 2011

Source : ODM



**Durée de détention totale : 15 840 jours**

En phase préparatoire : 526 jours

En vue du renvoi ou de l'expulsion : 13'421 jours

Pour insoumission : 1'893 jours

#### Infographie 51 : Nombre de jours de détention, selon le type de détention, de janvier 2008 à décembre 2011

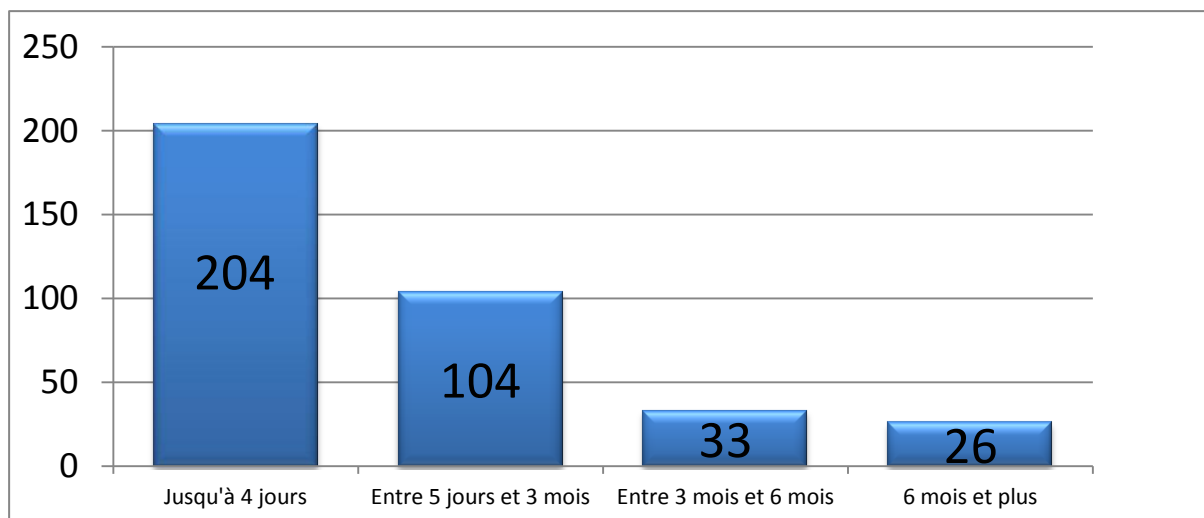
Source : ODM

Durée de détention moyenne, selon le type de détention, 2008-2011	
Type de détention	Durée de détention
Détention en phase préparatoire	48 jours
Détention en vue du renvoi ou de l'expulsion	38 jours
Détention pour insoumission	270 jours
<i>Tous les types de détention</i>	<i>43 jours</i>

#### Infographie 52 : Durée de détention moyenne, selon le type de détention, de janvier 2008 à décembre 2011

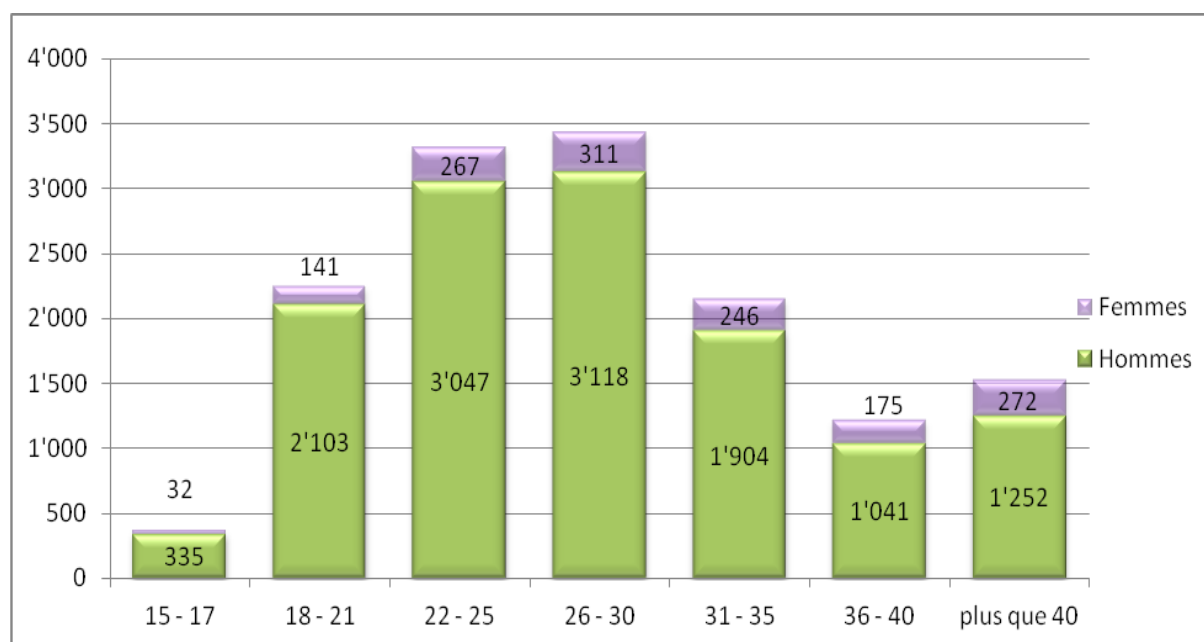
Source : ODM

38. Les statistiques ci-après illustrent la répartition des personnes mineures placées en détention de janvier 2008 à décembre 2011, ainsi que la répartition selon le sexe et selon l'âge des personnes placées en détention durant la même période :



**Infographie 53 : Répartition des personnes mineures selon la durée de détention, de janvier 2008 à décembre 2011**

Source : ODM



**Infographie 54 : Répartition des personnes placées en détention selon le sexe et l'âge, de janvier 2008 à décembre 2011**

Source : ODM

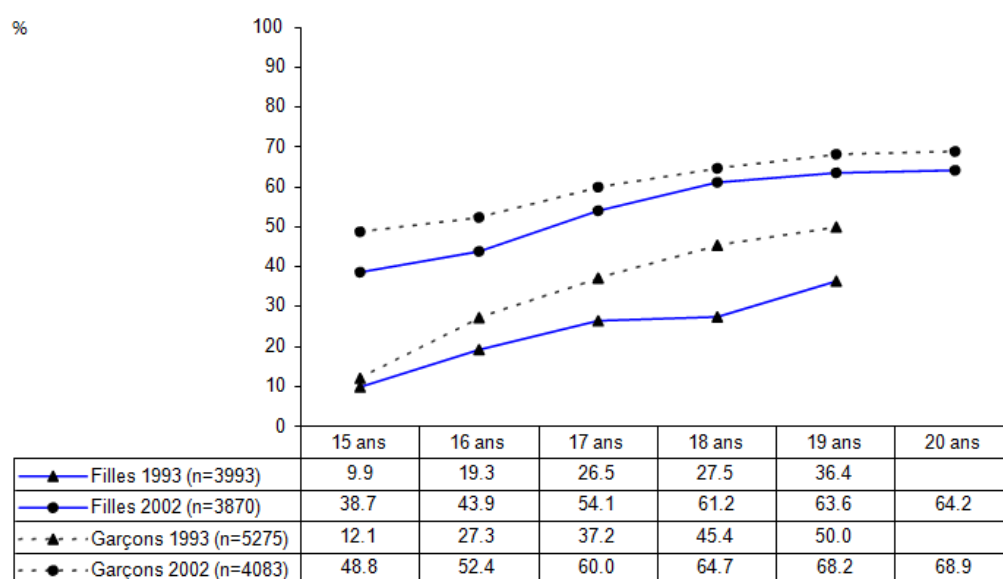
## C. L'exploitation d'enfants, y compris leur réadaptation physique et psychologique et leur réinsertion sociale (art. 30, 32 à 36 CRC)

### 2. Consommation de stupéfiants

#### 2.1. Drogues

39. Diverses études ont été menées sur la consommation de drogues ; elles fournissent des informations précieuses pour la prévention. Pour commencer, quelques données statistiques sur la consommation de cannabis par les jeunes :

L'enquête SMASH<sup>2</sup> menée en 2002 auprès de jeunes âgés de 16 à 20 ans révèle la consommation de cannabis suivante :

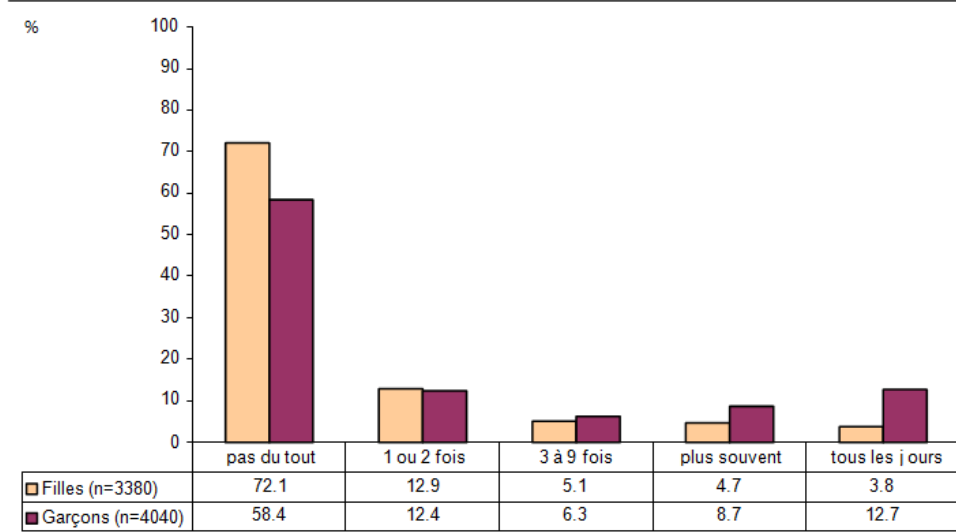


\* les pourcentages de consommation à 15 ans en 2002 sont tirés de l'étude de l' S PA (Schmid 2003)

#### Infographie 55 : Pourcentages de jeunes qui ont déjà consommé du cannabis, selon le sexe, comparaison 1993-2002

Source : Enquête SMASH 2002

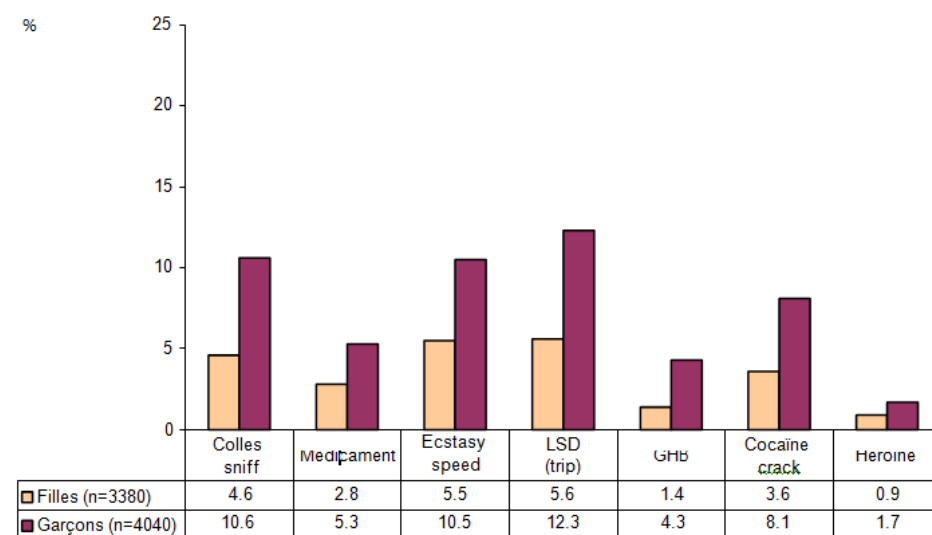
<sup>2</sup> SMASH 2002 : Swiss multicenter adolescent survey on health. Santé et styles de vie des adolescents âgés de 16 à 20 ans en Suisse, Narring F., Tschumper A., Inderwildi Bonivento L., Jeannin A., Addor V., Bütikofer A., Suris JC., Diserens C., Alsaker F., Michaud PA. ; Lausanne : Institut universitaire de médecine sociale et préventive, 2004 (Raisons de santé, 95b).



**Infographie 56 : Pourcentages des jeunes qui ont consommé du cannabis durant les 30 jours précédant l'enquête de manière plus ou moins fréquente, selon le sexe**

Source : Enquête SMASH 2002

40. Concernant la consommation d'autres drogues, l'enquête SMASH a permis l'établissement des statistiques suivantes :

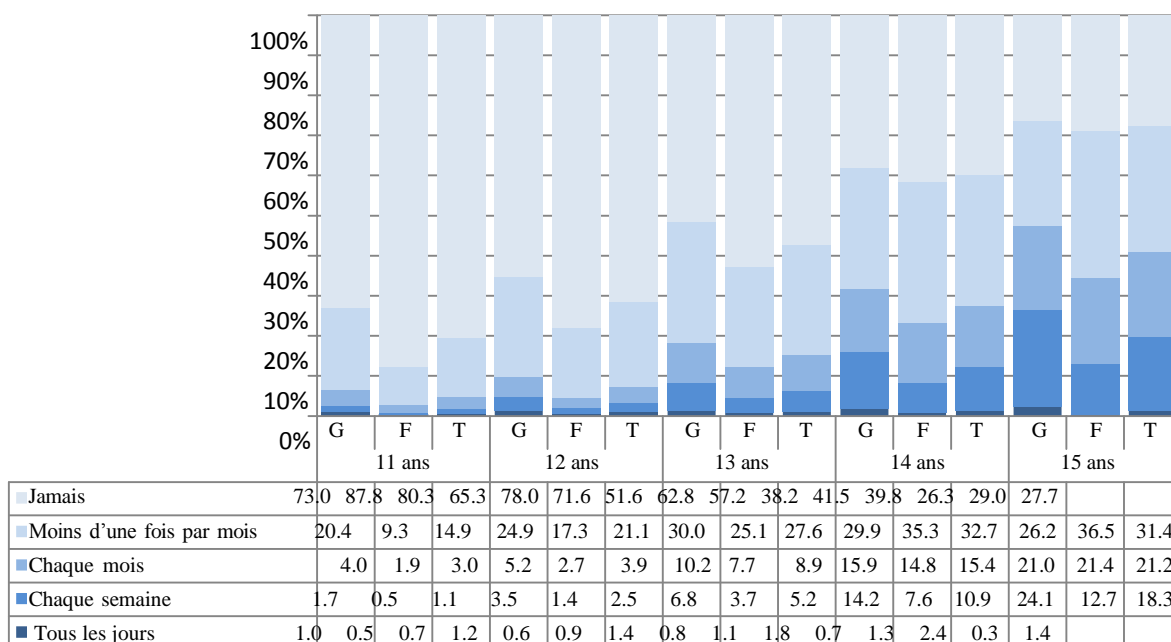


**Infographie 57 : Pourcentages des jeunes qui ont consommé différentes drogues au moins une fois, selon le sexe**

Source : Enquête SMASH 2002

## 2.2. Alcool

41. L'enquête HBSC<sup>3</sup> s'est intéressée à la consommation d'alcool chez les jeunes, en particulier la fréquence de consommation de boissons alcoolisées, par catégorie d'âge et par sexe :



Remarques: % par colonne. G = garçons, F = filles, T = total. Toutes les catégories de réponses sont indépendantes les unes des autres.  
Définitions: „Chaque mois“: mensuel, mais pas hebdomadaire ou quotidien; „Chaque semaine“, hebdomadaire, mais pas quotidien.

### Infographie 58 : Fréquence de la consommation de boissons alcoolisées, selon la catégorie d'âge et selon le sexe

Source : HBSC 2010

La même enquête a analysé les cas d'ivresse chez les jeunes au cours des 30 jours précédant l'enquête, par catégorie d'âge et par sexe :

	11 ans			12 ans			13 ans			14 ans			15 ans		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	M	T
Jamais ivre	95.5	98.2	96.9	91.3	95.6	93.5	84.9	88.2	86.5	72.7	75.6	74.2	55.8	64.8	60.4
1 fois, mais pas au cours des 30 derniers jours	2.8	1.6	2.2	5.4	2.0	3.7	7.1	5.2	6.1	8.9	9.8	9.4	13.8	11.0	12.4
1 fois (au cours des 30 derniers jours, pas avant)	0.6	0.1	0.4	1.1	0.6	0.9	0.9	1.1	1.0	1.5	1.8	1.6	3.1	3.0	3.1
Plusieurs fois, mais pas au cours de 30 derniers jours	0.1	0.0	0.1	0.9	0.7	0.8	3.8	2.2	3.0	7.5	5.4	6.4	9.3	7.2	8.2
Plusieurs fois, notamment au cours des 30 derniers jours	1.0	0.1	0.5	1.2	1.1	1.2	3.3	3.4	3.3	9.4	7.4	8.4	18.0	13.9	15.9

Remarques: % par colonne. G = garçons, F = filles, T = total. Toutes les catégories de réponses sont indépendantes les unes des autres.

Exemple de lecture : 1,1 % des garçons âgés de 11 ans (=0,1 % + 1,0 %) indiquent avoir déjà été ivres plusieurs fois. La part de ceux qui admettent avoir été ivres (au moins une fois) au cours des 30 derniers jours s'élève à 1,6 % (= 0,6 % + 1,0 %).

### Infographie 59 : Prévalence à vie, combinée à la prévalence de l'ivresse des 30 jours précédant l'enquête, selon la catégorie d'âge et selon le sexe, 2010

Source : HBSC 2010

<sup>3</sup> L'enquête « Health Behaviour in School-aged Children » (HBSC) est menée tous les quatre ans sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé, en Suisse comme dans plus de 40 autres pays. L'objectif de cette enquête est de faire le bilan des comportements de santé des enfants âgés de 11 à 15 ans et de mettre en évidence les changements de comportements au fil du temps.

Concernant l'ivresse ponctuelle au cours des 30 jours précédant l'enquête, un sondage sur les comportements de santé mené en 2007 auprès d'enfants de 11 à 15 ans dans le canton de Lucerne a débouché sur les résultats suivants (pourcentages) :

Ivresse ponctuelle (%)	Garçons			Filles			Total
	14 ans	15 ans	Total	14 ans	15 ans	Total	
Jamais	79,5	67,7	72,1	69,4	79,2	75,9	74,1
Parfois	10,3	16,9	14,4	27,8	16,7	20,4	17,5
Presque toujours	10,3	15,4	13,5	2,8	4,2	3,7	8,5
<b>Total des jeunes interrogés</b>	<b>39</b>	<b>65</b>	<b>104</b>	<b>36</b>	<b>72</b>	<b>108</b>	<b>212</b>

**Infographie 60 : Sondage réalisé auprès de jeunes sur le thème de l'ivresse ponctuelle dans le canton de Lucerne, 2007**

Source : Canton de Lucerne

### 2.3. Tabac

42. La consommation de tabac des 11-15 ans a également fait l'objet d'une enquête HBSC menée en 2010. Les résultats sont les suivants :

	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	M	T
	11 ans			12 ans			13 ans			14 ans			15 ans		
Non-fumeur/-fumeuse, jamais fumé	85.5	94.0	89.8	77.5	87.3	82.3	63.5	74.5	69.0	53.1	54.5	53.8	39.3	48.5	43.9
Non-fumeur/-fumeuse, déjà fumé	12.3	5.3	8.8	17.5	9.6	13.6	26.3	17.6	21.9	28.7	29.3	29.0	32.3	30.1	31.2
Fumeur/fumeuse, < hebdomadairement	1.6	0.5	1.0	2.6	2.0	2.3	5.6	3.9	4.8	6.5	5.6	6.0	9.0	6.3	7.6
Fumeur/fumeuse, hebdomadairement	0.5	0.1	0.3	1.3	0.8	1.0	2.4	2.2	2.3	4.9	4.9	4.9	6.2	4.7	5.5
Fumeur/fumeuse, quotidiennement	0.1	0.1	0.1	1.0	0.4	0.7	2.3	1.7	2.0	6.7	5.7	6.2	13.2	10.4	11.8

Remarques : % par colonne. G = garçons, F = filles, T = total. Toutes les catégories de réponses sont indépendantes les unes des autres.

Définitions : « Non-fumeur/-fumeuse, jamais fumé » : n'a encore jamais fumé ni cigarette, ni cigare, ni pipe ; « Non-fumeur/fumeuse, déjà fumé » : a déjà fumé, mais ne fume pas actuellement ; « Fumeur/fumeuse, < hebdomadairement » : fume actuellement, mais moins d'une fois par semaine ; « Fumeur/fumeuse, hebdomadairement » : fume actuellement au moins une fois par semaine, mais pas tous les jours ; « Fumeur/fumeuse, quotidiennement » : fume actuellement tous les jours.

Exemple de lecture : 0,6 % des garçons âgés de 11 ans (=0,5 % + 0,1 %) indiquent fumer actuellement au moins une fois par semaine (= hebdomadairement ou quotidiennement). La part de ceux qui admettent fumer actuellement (moins d'une fois par semaine, une fois par semaine ou tous les jours) s'élève à 2,2 % (= 1,6 % + 0,5 % + 0,1 %).

**Infographie 61 : Prévalence à vie et fréquence actuelle de la consommation de tabac, selon la catégorie d'âge et selon le sexe**

Source : HBSC 2010



## 2.5 Prévention des toxicomanies

43. Dans le canton de Lucerne, les offres de prévention ont atteint environ 30 % des enfants. Exprimée en chiffres, la situation pour 2009 se présente comme suit :

Prévention des toxicomanies dans le canton de Lucerne		
Offre	Nombre	Sujet
Jeunes abordés directement dans le cadre de programmes de prévention tels que les cours de prophylaxie des dépendances au degré secondaire I (7 <sup>e</sup> à 9 <sup>e</sup> année scolaire) et dans les écoles professionnelles :	300	Stupéfiants : alcool, tabac, cannabis
Jeunes participant à un programme dans le cadre du travail avec les jeunes	3058	Prévention multi-thèmes
Multiplicateurs directement abordés	4800	Stupéfiants, formes de dépendance, prévention

### Infographie 62 : Prévention des toxicomanies dans le canton de Lucerne, 2009

Source : Canton de Lucerne

## 3. Exploitation sexuelle et violence sexuelle (art. 34 CDE)

### 3.3. Données statistiques

44. Le tableau ci-après fournit un aperçu des infractions contre l'intégrité sexuelle enregistrées par la police en 2009 et en 2010 :

Infractions contre l'intégrité sexuelle enregistrées par la police en 2009/10			
	commise	tentée	Total
<b>2009</b>			
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187 CP)	1483	43	1526
Actes d'ordre sexuel avec des personnes dépendantes (art. 188 CP)	19	0	19
Contrainte sexuelle (art. 189 CP)	588	29	617
Viol (art. 190 CP)	592	74	666
Actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance (art. 191 CP)	140	2	142
Actes d'ordre sexuel avec des personnes hospitalisées, détenues ou prévenues (art. 192 CP)	3	0	3
Abus de la détresse (art. 193 CP)	33	1	34
Exhibitionnisme (art. 194 CP)	574	1	575
Encouragement à la prostitution (art. 195 CP)	102	2	104
Pornographie (art. 197 CP)	1072	8	1080
Désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP)	1202	6	1208
<b>2010</b>			
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (art. 187 CP)	1088	45	1133
Actes d'ordre sexuel avec des personnes dépendantes (art. 188 CP)	16	0	16
Contrainte sexuelle (art. 189 CP)	612	30	642
Viol (art. 190 CP)	481	62	543

Actes d'ordre sexuel commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance (art. 191 CP)	134	5	139
Actes d'ordre sexuel avec des personnes hospitalisées, détenues ou prévenues (art. 192 CP)	6	0	6
Abus de la détresse (art. 193 CP)	29	0	29
Exhibitionnisme (art. 194 CP)	463	1	464
Encouragement à la prostitution (art. 195 CP)	97	2	99
Pornographie (art. 197 CP)	956	4	960
Désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP)	1216	5	1221

**Infographie 63 : Infractions contre l'intégrité sexuelle enregistrées par la police en 2009/10**

Source : OFS – SPC

45. Le tableau ci-après fournit une vue d'ensemble des personnes mineures victimes d'actes d'ordre sexuel avec enfants, 2009-2011 :

Année	Total des victimes < 18 ans	< 10 ans	10-14 ans	15-17 ans
2011	1302	441	635	226
2010	1025	315	482	228
2009	1383	470	607	306

**Infographie 64 : Personnes mineures victimes d'actes d'ordre sexuel avec enfants, 2009-2011**

Source : OFS

46. L'aide aux victimes soutient aussi bien les mineurs que les adultes victimes d'infractions. Le survol proposé fournit un aperçu des consultations menées avec les victimes, sachant que les chiffres ne concernent pas uniquement les victimes mineures :

<b>Aperçu des consultations avec des victimes d'infractions, 2009</b>		
<b>Total des consultations</b>		<b>29 076</b>
<b>Consultations en %</b>		
... avec victimes	de moins de 10 ans	8,9 %
	10-17 ans	13,2 %
	18-29 ans	24,5 %
	de 30 ans et plus	52,6 %
...avec victimes de sexe féminin		72,9 %
...avec auteurs présumés de sexe masculin		83,6 %
...avec relation familiale auteur-victime		54,7 %
...avec infractions	lésions corporelles	41,7 %
	intégrité sexuelle des enfants	13,7 %
	intégrité sexuelle	13,1 %
	accidents de la circulation routière	6,5 %
	homicides (y c. tentatives)	2,7 %
...avec procédure judiciaire		45,9 %
<b>Indemnisations et réparations morales, total</b>		
		<b>1153</b>
Décisions positives (en %)		69,4 %
<b>Indemnisation</b>		
	nombre	217
	somme en francs	3 545 127
	médiane en francs	3320
<b>Réparation morale</b>		
	nombre	747
	somme en francs	13 192 101
	médiane en francs	5000

**Infographie 65 : Aperçu des consultations avec des victimes d'infractions, 2009**

Source : OFS – Statistique de l'aide aux victimes d'infraction